



Commission économique pour l'Afrique

Modes de consommation et de production durables pour une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté

Rapport de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable



Réunion régionale d'application en vue de la dix-huitième session de la Commission du développement durable



Distr.: Générale

E/ECA/CFSSD/6/22
18 novembre 2009

NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable
Sixième session

Addis-Abeba (Éthiopie)
27-30 octobre 2009

Rapport de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire
et du développement durable

***Thème: Modes de consommation et de production durables
pour une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté***

et

Réunion régionale d'application en vue de la dix-huitième session
de la Commission du développement durable

Addis-Abeba (Éthiopie)
27-30 octobre 2009

Tous les documents de la réunion peuvent être consultés à l'adresse: <http://www.uneca.org/csd>

Table des matières

I.	Introduction	1
II.	Participation.....	1
III.	Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]	2
IV.	Compte rendu des travaux.....	7
	Annexe I: Participants	41

Abréviations et acronymes

BAD	Banque africaine de développement
CAPC	Centre africain pour les politiques sur le climat
CAADP	Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté économique régionale
ClimDev-Afrique	Programme sur le climat et le développement en Afrique
CUA	Commission de l'Union africaine
DESA	Département des affaires économiques et sociales
EITI++	Initiative de transparence des industries extractives
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
IED	Investissement étranger direct
MDP	Mécanisme pour un développement propre
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondiale
PASDEP	Plan pour accélérer la croissance et lutter contre la pauvreté

PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPP	Partenariat public-privé
R & D	Recherche-développement
RRA	Réunion régionale d'application
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable
TIC	Technologie de l'information et de la communication
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

I. Introduction

1. La sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable (CFSSD-6) s'est tenue au siège de la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (Éthiopie) du 27 au 30 octobre 2009 sur le thème: « *Modes de consommation et de production durables pour une croissance soutenue et la réduction de la pauvreté* ».

2. La CFSSD-6 visait un double objectif: premièrement, faire le point de l'exécution du programme de travail de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA pour la période 2008-2009 et donner des orientations sur les activités à entreprendre pendant la période biennale 2010-2011 dans le contexte du projet de budget-programme du cadre stratégique de la CEA pour 2010-2011. Deuxièmement, tenir lieu de réunion régionale africaine sur l'application des objectifs du développement durable, en prélude à la dix-huitième session de la Commission du développement durable de l'ONU. La Réunion régionale d'application a été organisée en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI).

3. Les participants à la réunion régionale d'application ont examiné les progrès accomplis dans l'exécution des engagements découlant d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan d'application de Johannesburg dans les domaines des transports, des produits chimiques, de la gestion des déchets, de l'exploitation minière et du cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables. À cet égard, ils ont élaboré et adopté le Document final de la réunion régionale africaine d'application, qui constituera la contribution de la région aux délibérations de la Commission du développement durable à sa dix-huitième session.

II. Participation

4. Ont participé à la réunion les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Jamahiriya arabe libyenne, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, République démocratique du Congo, République du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

5. La Commission de l'Union africaine et la Table ronde africaine sur la production et la consommation durables ont pris part aux délibérations du Comité.
6. Les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ci-après étaient représentés par des observateurs : Fédération de Russie et Inde. L'Union européenne y était aussi représentée.
7. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient également représentés par des observateurs: Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Programme alimentaire mondial (PAM) et secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques.
8. Les grands groupements ci-après étaient représentés par des observateurs : Communauté internationale bahaïe, Agricultural Marketing and Development Cooperation (ADMARC), Ethiopian Research and Development Institute (ERDI), Institute for Security Studies (ISS), Institute for Biodiversity Conservation (IBC), Maghreb Arab Presse (MAP), Voices of African Mothers and Working Group for Indigenous Minorities in Southern Africa (WIMSA).

III. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

9. Des observations liminaires ont été faites par S.E. M. Japhet Kareke Mbiuki, Ministre délégué à l'agriculture du Kenya et Président du Bureau sortant du Comité. M. Josué Dioné, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a prononcé une allocution de bienvenue au nom de M. Abdoulie Jannah, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la CEA. Les participants ont entendu les déclarations de l'Ambassadeur Mohamed A.A. Alahraf, Vice-Président du Bureau de la dix-huitième session de la Commission du développement durable et de M. James N. Mbata, représentant de S.E. Mme Tumisiime Peace, Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union africaine (CUA). S.E.M. Mitiku Kassa, Ministre d'État chargé de la gestion des risques liés aux catastrophes et de la sécurité alimentaire de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, a prononcé le discours d'ouverture.

10. Dans ses remarques liminaires, S.E. M. Japhet Kareke Mbiuki, Ministre délégué à l'agriculture du Kenya et Président du Bureau sortant du Comité, a souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement et le peuple éthiopiens d'avoir accueilli la réunion et réservé un accueil chaleureux aux délégués. Il a déclaré que le changement climatique remettait en cause les avancées durement acquises sur le continent en matière de développement et méritait donc que l'on s'y attaque de toute urgence. Pour conclure il a remercié le secrétariat d'avoir organisé la réunion et les autres membres du Bureau sortant pour les efforts qu'ils avaient consentis afin de mener à bien les travaux du Comité au cours des deux années écoulées.

11. Dans l'allocution d'ouverture prononcée au nom de M. Abdoulie Janneh, Secrétaire exécutif de la CEA, M. Dioné, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable, a souhaité la bienvenue aux participants à la réunion avant de rappeler les principaux objectifs de celle-ci, qui étaient les suivants :

- a) Faire le point de l'exécution du programme de travail de la CEA pour la période 2008-2009, en ce qui concerne la sécurité alimentaire et le développement durable ;
- b) Donner des orientations sur les activités à entreprendre pendant la période biennale 2010-2011 ;
- c) Tenir lieu de réunion régionale africaine d'application, en prélude à la dix-huitième session de la Commission du développement durable de l'ONU.

12. M. Dioné a déclaré que des progrès importants avaient été accomplis dans l'exécution du sous-programme de la CEA en matière de sécurité alimentaire et de développement durable au cours de la période biennale 2008-2009, ce qui avait permis de réaliser des résultats appréciables dans des domaines d'intervention clefs, notamment de mettre en évidence l'importance du changement climatique s'agissant des perspectives de croissance et de développement de l'Afrique, ainsi que des questions en jeu dans la région, en particulier dans le cadre du prochain Sommet de Copenhague sur le changement climatique. À cet égard, il a cité la mise en œuvre du Programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique) et la création du Centre africain pour la politique en matière de climat, à la CEA. Il a en outre mentionné l'appui apporté au processus préparatoire régional africain en vue du Sommet de Copenhague.

13. Le Directeur de la Division a souligné la pertinence du thème de la réunion, inspiré, selon lui, du module thématique qui serait examiné pendant le cycle 2010–2011 de la Commission du développement durable sur les questions relatives aux transports, aux produits chimiques, à la gestion des déchets, à l'exploitation minière et à un cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Il s'est félicité de la collaboration entre la CEA, le Département des affaires économiques et sociales, le PNUE et l'ONUDI, dans la préparation et l'organisation de la réunion régionale d'application et la production de la publication phare de la CEA intitulée « Rapport sur le développement durable en Afrique ». Il a indiqué que le secrétariat souhaiterait obtenir du Comité des orientations concernant le thème de sa prochaine session.

14. L'intervenant a remercié les partenaires de l'Afrique d'être présents à la réunion, puis a annoncé la manifestation parallèle concernant l'action de la Commission du développement durable, dirigée par le Département des affaires économiques et sociales, et les consultations de la Banque mondiale sur sa stratégie en matière d'environnement. Pour conclure, il a adressé ses remerciements aux membres du Bureau sortant et à tous ceux qui avaient contribué au bon déroulement de la réunion.

15. Dans son allocution, S.E. l'Ambassadeur Mohamed A.A. Alahraf, Vice-Président du Bureau de la dix-huitième session de la Commission du développement durable, a remercié le Président de l'avoir invité à la réunion, le Gouvernement de la République démocratique fédérale d'Éthiopie pour son hospitalité et le secrétariat pour le travail considérable accompli sur les questions de sécurité alimentaire et de développement durable. Il a pris note de l'importance du travail effectué par la CEA dans les domaines de la paix et de la sécurité, ainsi que de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique. Il a aussi souligné les difficultés posées par les crises multiples, notamment l'insécurité alimentaire et énergétique, l'insécurité financière, la dégradation de l'environnement, face à des changements climatiques imminents.

16. L'Ambassadeur Alahraf s'est référé à la Déclaration de Syrte sur l'agriculture et a fait remarquer que de nombreux programmes étaient en cours d'exécution en Afrique pour réaliser la sécurité alimentaire. En ce qui concerne la rédaction de la Déclaration de la réunion régionale d'application, il a adressé les remerciements des membres du Bureau de la dix-huitième session de la Commission du développement à la CEA pour sa précieuse contribution à la convocation de la prochaine réunion. Il a ajouté qu'en dépit des progrès accomplis, il y avait encore beaucoup à faire en Afrique pour tenir les engagements énoncés dans Action 21, le Programme pour la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et le Programme de mise en œuvre de Johannesburg.

Il a recommandé que l'Afrique se concentre sur les difficultés et les obstacles, ainsi que sur les approches et priorités de nature à renforcer les progrès accomplis dans cette mise en œuvre. À cet égard, il a souligné l'importance d'un financement adéquat, du transfert de technologies et du renforcement des capacités, ainsi que la nécessité de tenir compte des trois piliers du développement durable dans l'application de ces engagements.

17. L'Ambassadeur Alahraf a lancé un appel à la coopération internationale à l'appui des aspirations de l'Afrique concernant l'amélioration des conditions de santé et de vie de ses populations, parallèlement à la réduction de la dégradation de l'environnement. Il a par ailleurs informé le Comité des activités menées jusque-là par le Bureau de la dix-huitième session de la Commission du développement durable et insisté sur l'application des décisions et des recommandations de la Commission et sur la nécessité de renforcer les acquis. Il a exhorté la CEA à accorder l'attention voulue à la question de la mise en œuvre et a affirmé que la Commission apporterait un éclairage supplémentaire sur la question à sa prochaine session.

18. S'exprimant au nom de la Commissaire à l'économie rurale et à l'agriculture de la Commission de l'Union africaine, M. James N. Mbata a fait part de l'intérêt de la Commission d'être présente à cette importante réunion pour discuter des questions se rapportant à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement durable sur le continent. Il a rappelé que, par le passé, la crise alimentaire mondiale, l'effondrement économique, le coût élevé de l'énergie et des transports, le changement climatique, la désertification et la sécheresse avaient tous eu des répercussions négatives sur le continent. Ces problèmes avaient compromis certains des acquis que nombre de pays africains avaient obtenus en vue de la réalisation des OMD dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté.

19. M. Mbata a indiqué que les effets du changement climatique se faisaient déjà sentir en Afrique, citant le cas des inondations dévastatrices qui avaient fait de nombreuses victimes et détruit des habitations dans certaines parties de l'Afrique de l'Ouest. Il a également déclaré que selon des données empiriques, près de 30% des infrastructures et des établissements côtiers du continent seraient inondés si les tendances actuelles en matière de réchauffement se poursuivaient. Il a estimé que le continent devait élaborer des modèles de développement propres à atténuer l'incidence des changements climatiques et à assurer un équilibre et une utilisation judicieuse des ressources limitées permettant de faire face aux besoins actuels et de répondre à ceux des générations futures.

20. M. Mbata a ensuite exposé plusieurs stratégies et programmes lancés par la Commission de l'Union africaine et ses partenaires de développement pour faire face aux difficultés que rencontrait le continent. Il s'agissait notamment des suivants:

- a) Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique ;
- b) Cadre et directives concernant la politique foncière en Afrique ;
- c) Suivi de l'environnement pour un développement durable en Afrique ;
- d) Programme d'information climatique pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique).

21. Pour conclure, M. Mbata a dit espérer voir le Comité, à l'issue de ses travaux, aboutir à des conclusions et formuler des recommandations utiles permettant d'élaborer et d'appuyer des politiques et cadres appropriés dont les Africains auraient la maîtrise, qu'ils appliqueraient au niveau national et qui se traduiraient en mesures concrètes de nature à assurer la réduction de la pauvreté, la croissance économique et le développement durable.

22. S.E. Mitiku Kassa, Ministre d'État éthiopien chargé de l'agriculture et du développement rural, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie. Il a souligné l'importance du thème de la réunion et l'urgence du défi de la sécurité alimentaire en Afrique, où le secteur agricole demeurerait sous-développé et dépendait essentiellement des précipitations. Il a déclaré que pour dépasser cette situation d'insécurité, l'approvisionnement alimentaire et l'accès à la nourriture devaient augmenter, notamment grâce à l'amélioration de la productivité agricole, à la promotion des activités commerciales, à la mise en place de mécanismes de résolution des problèmes, et à l'élaboration et l'exécution de programmes viables en matière de sécurité alimentaire. Il a ensuite mis l'accent sur les grands programmes lancés par le Gouvernement éthiopien dans le cadre de sa lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire chronique dans le pays.

23. Le Ministre a évoqué le Plan de développement accéléré et durable pour l'élimination de la pauvreté (PASDEP) mis en place par le Gouvernement éthiopien. Il a souligné qu'en Éthiopie, le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) visait en priorité à renforcer la stratégie nationale d'industrialisation fondée sur le développement agricole et à y ajouter de la valeur. L'Éthiopie avait signé la convention le 28 août 2009, dans le but d'institutionnaliser le cadre du Programme au sein des politiques sectorielles, des stratégies et des programmes nationaux en matière d'agriculture. Le Ministre a également réaffirmé l'engagement du Gouvernement en faveur de l'efficacité et de

l'efficience des dépenses publiques, du maintien d'un taux de croissance de 10% au cours des cinq prochaines années, et de l'allocation de 10% du budget national au secteur agricole (conformément à la recommandation du Sommet de Maputo).

24. Pour conclure, le Ministre s'est dit confiant que la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable réaliserait ses objectifs, qui étaient d'examiner l'exécution du programme de travail 2008-2009 de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA, de fournir des orientations pour les activités de la période biennale à venir et de servir de tribune en vue de la Réunion régionale d'application. Pour terminer, il a assuré le Comité du soutien du Gouvernement éthiopien dans tous ses domaines d'intervention, et a déclaré la sixième session du Comité officiellement ouverte.

IV. Compte rendu des travaux

Élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour]

25. Pour constituer son Bureau conformément au principe de rotation de la représentation sous-régionale, le Comité a élu les pays suivants :

Président :	Afrique du Sud
Premier Vice-Président :	République démocratique du Congo
Deuxième Vice-Président :	Maroc
Troisième Vice-Président :	Gambie
Rapporteur :	Maurice

Adoption de l'ordre du jour [point 3 de l'ordre du jour]

26. Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Introduction et objectifs de la réunion.

5. Présentation du suivi de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur le développement durable : Consommation et production durables en vue d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté.
6. Examen de l'exécution des activités du Programme de travail 2008-2009 de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable de la CEA, et exposés sur les rapports parlementaires clefs.
7. Exposé sur le Programme d'informations climatiques pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique) et son Centre africain pour la politique en matière de climat.
8. Examen de la mise en œuvre au niveau régional d'activités en matière de transport.
9. Examen de la mise en œuvre au niveau régional d'activités en matière de produits chimiques.
10. Examen de la mise en œuvre au niveau régional d'activités en matière de gestion des déchets.
11. Examen de la mise en œuvre au niveau régional d'activités en matière d'extraction minière.
12. Examen de la mise en œuvre au niveau régional d'activités en matière de consommation et de production durables.
13. Rédaction du rapport de la réunion.
14. Examen et adoption de la Déclaration de l'Afrique sur la Réunion régionale d'application pour la dix-huitième session de la Commission du développement durable.
15. Présentation et adoption du rapport de la réunion.
16. Thème, dates et lieu de la septième session du Comité.
17. Questions diverses.
18. Clôture de la réunion.

Introduction et objectifs de la réunion [point 4 de l'ordre du jour]

27. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a brièvement présenté l'introduction et les objectifs de la réunion. Il a donné un aperçu du déroulement de la réunion, ainsi que des résultats et produits escomptés, conformément aux objectifs définis. Il a incité les participants à remplir le formulaire d'évaluation, pour permettre au secrétariat

de déterminer dans quelle mesure les objectifs et les résultats prévus auraient été atteints, afin d'améliorer l'organisation et le service des réunions, et d'œuvrer le plus efficacement possible pour le Comité.

28. Le Comité a remercié le secrétariat de cette présentation et souligné qu'il était important d'aligner les objectifs de la session sur les initiatives mondiales et régionales destinées à faire face aux difficultés en matière de sécurité alimentaire et de développement durable.

Présentation des résultats du suivi de la mise en oeuvre du Sommet mondial sur le développement durable : Consommation et production durables en vue d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté [point 5 de l'ordre du jour]

29. Le secrétariat a présenté le rapport intitulé « Suivi de la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable : consommation et production durables en vue d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté en Afrique ». Il est ressorti de la présentation que la consommation et la production durables visaient à utiliser les biens et services pour satisfaire les besoins fondamentaux et améliorer la qualité de vie, tout en réduisant au minimum aussi bien l'utilisation des ressources naturelles et des produits toxiques que les émissions de déchets et de polluants. La consommation et la production durables constituant le fil conducteur des mesures de suivi convenues au titre de chacune des questions couvertes, les participants ont jugé que le thème « consommation et production durables en vue d'une croissance soutenue et de la réduction de la pauvreté » était des plus pertinents.

30. L'intervenant a souligné que le rapport s'inspirait des cinq comptes rendus d'examen thématiques sur l'exploitation minière, le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets et la consommation et la production durables (y compris le cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables), commandités par la CEA, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Table ronde africaine sur la production et la consommation durables. Chaque rapport thématique indiquait l'état d'exécution des engagements pris au titre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.

31. La présentation a dressé un panorama général des progrès réalisés et des succès obtenus relativement aux engagements pris dans ces cinq domaines. Elle a mis en avant les problèmes et les contraintes qui s'étaient manifestés dans le cadre de la mise en œuvre des engagements pris, ainsi que les enseignements tirés et les orientations pour l'avenir, notamment les mesures

concrètes et les actions de politique à mettre en place pour accélérer l'exécution au niveau de chacun des domaines thématiques.

32. Le Comité a remercié le secrétariat de la présentation, et indiqué que des progrès avaient été faits sur tout le continent en ce qui concernait la consommation et la production durables, mais que les pays n'avaient guère eu d'échos des initiatives réussies. Par ailleurs, l'utilisation de moyens juridiques (tel le principe du « pollueur payeur ») n'est pas bien comprise par les pays membres. Le Comité s'est dit préoccupé par l'usage restreint qui était fait d'instruments économiques comme les taxes ou les subventions pour soutenir l'application des réglementations environnementales. Il a observé, en particulier, que le principe du « pollueur payeur » souffrait d'une définition trop étroite, alors qu'il devrait non seulement s'appliquer à la gestion des déchets mais également servir d'outil stratégique aux ministères de l'environnement pour faire respecter la réglementation en matière de pollution.

33. Le Comité a noté le manque de cohérence dans la mise en œuvre des activités relatives aux cinq domaines thématiques. Il a donc recommandé d'analyser les raisons d'un tel manque d'unité des démarches, afin de dégager des orientations permettant leur harmonisation.

34. Approuvant les remarques du Comité, le secrétariat a relevé la nécessité de recenser, de documenter et de diffuser les meilleures pratiques. Il a d'ailleurs indiqué qu'il avait déjà commencé à diffuser des informations relatives à des initiatives couronnées de succès en matière de consommation et de production durables – par l'intermédiaire de son site Web, ainsi que de publications et de CD-ROM. Reconnaissant qu'il fallait appliquer de manière stratégique le principe du « pollueur payeur », le secrétariat a toutefois insisté sur le fait que l'accent se déplaçait actuellement vers l'autoréglementation et le principe de rentabilité de la prévention de la pollution. Le secrétariat a également relevé l'importance fondamentale du renforcement des capacités pour l'application de ces nouvelles solutions. À propos du manque de cohérence des démarches, le secrétariat a précisé que des initiatives pour la coordination et l'harmonisation des différentes approches avaient déjà été lancées.

Progrès accomplis dans l'exécution des activités du sous-programme «Sécurité alimentaire et développement durable» pendant l'exercice biennal 2008-2009 [point 6 de l'ordre du jour]

35. M. Josué Dioné, Directeur de la Division de la sécurité alimentaire et du développement durable, a présenté le rapport intérimaire sur l'exécution des activités de l'exercice biennal 2008-2009. Il a fait observer que l'indicateur de réussite du sous-programme relatif à *l'augmentation*

du nombre d'États membres dotés de plans et stratégies nationaux en matière de développement durable, et d'autres plans et stratégies nationaux, notamment de stratégies de réduction de la pauvreté tenant compte des relations d'interdépendance entre agriculture et environnement, était passé de 20 pays en 2007 à 30 en 2009. M. Dioné a mentionné tout spécialement les activités menées à bonne fin et celles qui devaient encore l'être, les enseignements tirés et la voie à suivre. Il a également mis en avant d'autres résultats positifs, notamment :

- a) L'adoption par tous les États membres de l'Union africaine de l'approche du développement et de la transformation agricoles en Afrique sous l'angle d'une chaîne de valeur régionale, telle que préconisée par la CEA ;
- b) L'adoption par les 53 États membres de l'Union africaine du cadre de politique foncière et de ses directives mis au point conjointement par la CUA, la CEA et la BAD ;
- c) L'adoption par les 53 États membres de l'Union africaine d'une position africaine commune sur le changement climatique en vue de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui se tiendrait à Copenhague en décembre 2009 ; et
- d) L'adoption par la dix-septième session de la Commission du développement durable d'orientations et de mesures concrètes destinées à assurer plus rapidement la sécurité alimentaire et le développement durable sur le continent.

36. Au chapitre des enseignements tirés et de la voie à suivre, M. Dioné a insisté sur la nécessité d'appuyer et de rationaliser le programme de travail de la CEA sur le changement climatique et le développement, par le biais d'un « sous-programme consacré au changement climatique et au développement », instrument spécialisé essentiel pour soutenir ces travaux. Il a également évoqué la nécessité de mettre au point et d'appliquer un programme efficace en vue de promouvoir, d'étayer et de suivre la mise en œuvre des résultats des sessions d'orientation de la Commission du développement durable. Il convenait aussi, a précisé M. Dioné, de continuer à rechercher un consensus sur les politiques et les stratégies à appliquer au niveau régional. Enfin, il a relevé le besoin d'un engagement politique fort, au plus haut niveau, en faveur de la sécurité alimentaire et du développement durable.

37. Le Comité a remercié le Directeur de sa présentation instructive et a lancé un appel pour que la comptabilité environnementale, citée par ce dernier au nombre des ateliers de formation non tenus durant l'exercice écoulé, soit remise à l'ordre du jour, car telle activité aiderait à garantir une gestion et une mise en œuvre efficaces des ressources naturelles,

grâce à des analyses coûts-bénéfices. Il a également été proposé que le secrétariat organise une formation sur l'évaluation environnementale stratégique, afin de renforcer les capacités des pays africains à intégrer les questions relatives à l'environnement dans leurs politiques et programmes de développement, et d'élaborer des stratégies appropriées pour traiter ces questions. S'agissant du renforcement des capacités des pays africains à faire face de manière adéquate aux défis posés par le changement climatique, le Comité a approuvé la proposition de mise en place à la CEA d'un nouveau sous-programme sur le climat et le développement.

Progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique [point 6 bis (i) de l'ordre du jour]

38. La présentation a permis d'exposer, dans leurs grandes lignes, les objectifs et les principes du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, ainsi que les progrès faits dans sa mise en œuvre ; elle a également fait le bilan des difficultés rencontrées et des enseignements tirés et proposé la voie à suivre. Pour la première fois dans l'histoire du développement et de la coopération en matière de stratégie agricole en Afrique, on est parvenu à un vaste consensus concernant les objectifs, les cibles à atteindre, les processus de mise en œuvre et les principes de partenariat : tel était l'atout fondamental du cadre constitué par le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. Partant, les diverses parties avaient, plus que jamais, des chances de travailler de concert pour accélérer la croissance du secteur agricole et pour progresser vers la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté.

39. S'agissant de l'évaluation des résultats du Programme, la présentation a fait état d'un grand nombre d'insuffisances qui en avaient entravé l'exécution. Au départ, ce Programme était censé faciliter le lancement de certains programmes et projets phares aux niveaux national, régional et continental. Par conséquent, des profils de projets d'investissement pouvant bénéficier de concours bancaires avaient été établis en aval. Or, nombre de ces profils n'avaient pas réussi à obtenir le soutien de partenaires d'envergure (nationaux ou de développement). C'est alors qu'on s'était rendu compte que le Programme était un cadre, et devait être considéré comme tel. Depuis, on attendait du Programme qu'il aide les pays membres de l'Union africaine à élaborer des programmes et des projets conformes aux principes, aux valeurs et aux objectifs visés par le NEPAD. Cette nouvelle perception avait marqué un changement de cap important dans l'approche et les responsabilités des principales parties prenantes. La mise en œuvre effective du Programme avait débuté en 2006, soit trois ans après son adoption.

40. Toutefois, la démarche consistant à organiser des tables rondes et à établir des pactes au niveau national, qui avait été adoptée par le secrétariat du Programme, présentait de nombreuses failles. La pertinence et l'influence exercées par ces pactes n'avaient cessé de diminuer et finiraient par disparaître. Au sujet de la mise en œuvre des quatre volets, le rapport a insisté sur le fait que celle-ci se faisait conformément à un principe de compartimentation des activités selon lequel chaque volet relevait d'un organisme bien précis et qu'il y avait donc peu de synergies entre ces derniers. Cela conduisait à l'échec de la coordination en matière de possibilités d'investissement.

41. La présentation a donné des éclaircissements sur la réorientation proposée de la stratégie de mise en œuvre du Programme en se concentrant sur l'objectif poursuivi par ce dernier en matière de facilitation de la transformation structurelle de l'agriculture africaine. Dans ce contexte, le Programme devrait ouvrir la voie à l'établissement d'un marché commun africain des produits agricoles servant à promouvoir le secteur agricole du continent. Cela pourrait se faire en créant une chaîne de valeur des produits de base agricoles ayant un intérêt stratégique au niveau régional et en favorisant les entreprises agro-industrielles et l'agro-industrie, qui en étaient encore à leurs balbutiements dans la plupart des pays africains.

42. Pour finir, la présentation a formulé les recommandations suivantes :

- a) Créer des conditions favorables pour attirer des investissements privés vers l'agriculture ;
- b) Établir des zones d'investissement préférentiel dans des zones de production de denrées agricoles de base bien définies ;
- c) Implanter des centres d'excellence régionaux pour le développement et le transfert de technologies qui soient également axés sur la gestion du savoir et les systèmes d'informations sur le marché.

43. Après la présentation, la délégation sénégalaise a informé le Comité de l'existence d'un système d'assurance agricole en phase de test visant à réduire les risques agricoles afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et les risques liés au climat dans les zones rurales du Sénégal. Elle l'a également informé que dans ces zones, la population rurale migrait en direction des zones urbaines pendant la saison sèche, malgré la dureté des conditions de vie dans les villes et les métropoles. À cet égard, le Comité a recommandé :

- de promouvoir l'adoption de mesures de réduction de la pauvreté dans les zones rurales en favorisant, par exemple, des activités non agricoles pendant les saisons sèches ;

- d'encourager des initiatives en matière de collecte et de conservation de l'eau de pluie à des fins d'irrigation ;
- de faciliter l'accès des femmes à la terre, aux financements et à d'autres services d'appui compte tenu du rôle important qu'elles jouaient dans l'agriculture.

44. S'agissant des recommandations et de la voie à suivre préconisées dans le cadre du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, le Comité a relevé qu'il n'y était pas fait mention, parmi les stratégies citées, de réserves alimentaires. Il a aussi relevé que malgré la proposition de créer des centres d'excellence régionaux pour le développement et le transfert des technologies, faite dans le cadre de la nouvelle stratégie, il fallait encourager les initiatives déjà en place.

45. En réponse, le secrétariat a déclaré qu'implanter des entreprises agro-industrielles à forte intensité de main-d'œuvre en zones rurales serait un moyen efficace de résorber temporairement le chômage dans le secteur agricole, contribuant ainsi à renforcer la sécurité alimentaire. Quant à la stratégie consistant à faire des réserves alimentaires, le Comité a été informé qu'une étude avait été réalisée pour mettre au point de nouveaux mécanismes de soutien aux réserves alimentaires comme moyen de protection contre les changements météorologiques et autres risques naturels. Il a été notamment question du troisième volet du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, qui proposait des dispositifs permettant de faire face aux situations d'urgence alimentaire en ayant recours à la fois à des réserves alimentaires et à des réserves en espèces. On a également souligné l'existence de plusieurs initiatives de création de réserves alimentaires, que ce soit au niveau régional, comme dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ou au niveau national, comme au Malawi.

46. Le secrétariat a fait observer qu'il fallait trouver un équilibre entre les réserves physiques, coûteuses à entretenir, et les réserves monétaires, étant donné que la décision de créer une réserve alimentaire reposait essentiellement sur la capacité financière des pays. Il a souligné que les centres régionaux d'excellence étaient conformes au quatrième volet du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, qui appelait à la création de centres de recherche agricole multinationaux grâce à la coopération régionale. Il a informé le Comité que l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), financée par la Fondation Rockefeller et la Fondation Bill Gates, apportait également son soutien aux centres régionaux d'excellence dans le domaine agricole. Le secrétariat faisait pression en faveur de la création systématique de centres de recherches régionaux et de chaînes de valeur de produits de base stratégiques afin de rationaliser tous les efforts faits, depuis la recherche jusqu'au transfert de

technologies. Par ailleurs, l'utilisation efficace de ressources limitées nécessitait l'implantation de centres de recherche régionaux pour éviter que des travaux de recherche ne fassent double emploi et garantir la création de synergies.

Rapport sur la sécurité alimentaire en Afrique [point 6 bis (ii) de l'ordre du jour]

47. Le secrétariat a présenté le rapport sur la sécurité alimentaire en Afrique en insistant :

- a) sur le contexte dans lequel inscrire le débat en cours sur la question en Afrique, à savoir la hausse mondiale du prix des denrées alimentaires ;
- b) sur les problèmes et les difficultés posés par la sécurité alimentaire sur le continent ;
- c) sur la hausse mondiale du prix des denrées alimentaires et ses conséquences sur le solde des échanges de produits alimentaires ;
- d) sur les mesures prises en réaction (retombées macroéconomiques et incidences des prix des denrées alimentaires ;
- e) sur les recommandations concernant la voie à suivre.

48. Le Comité a relevé l'existence d'obstacles culturels expliquant la faible consommation de protéines animales dans les zones rurales, un grand nombre de foyers n'élevant pas des animaux à des fins alimentaires, mais à des fins d'épargne ou à titre d'actifs immobilisés susceptibles d'être mobilisés lors d'occasions spéciales (cérémonies à caractère social, dot) ou permettant de surmonter des chocs (économiques, résultant de phénomènes climatiques). Il a également été signalé que tous les pays figurant sur la liste de ceux qui avaient obtenu les meilleurs résultats en matière de gains de productivité agricole étaient aussi de grands pays de par leur surface et leur population.

49. À cet égard, l'intervenant a rappelé le principal trait commun à tous ces pays, à savoir, de 1994 à 2003, une hausse comparable de la productivité totale des facteurs (PTF) et des gains de productivité de la main-d'œuvre comme de la terre obtenus grâce à un taux d'utilisation plus élevé des engrais par hectare et par ouvrier. En rapport avec cette question était le fait que la plus grande partie de cette hausse avait été due à des gains d'efficience plutôt qu'à des évolutions techniques et était liée peut-être à la taille (effet d'échelle) ; c'était en tout cas un point qui mériterait d'être approfondi.

50. La délégation sénégalaise a mis au fait le Comité de la stratégie adoptée par le Gouvernement sénégalais pour lutter contre la crise alimentaire, consistant en un programme mené sur deux fronts : subventionner la consommation de la population la plus pauvre et stimuler la production agricole. Le volet « production » avait beaucoup mis l'accent sur l'intensification, afin d'améliorer la sécurité alimentaire toute l'année et de réduire les migrations annuelles des populations rurales vers les zones urbaines et, partant, d'atténuer la pression exercée sur les ménages urbains. La délégation a fait savoir qu'encourager une agriculture durable en milieu urbain était une possibilité qui valait la peine d'être étudiée en raison de la contribution qu'elle pouvait apporter à une meilleure sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition ainsi qu'à l'atténuation de la pauvreté – surtout chez les femmes – et à une meilleure gestion de l'environnement. Cette contribution illustre l'une des principales stratégies appliquées par les gouvernements africains pour faire face à la crise alimentaire et gérer les catastrophes.

51. Le Comité estimait que l'instauration d'une agriculture plus intensive grâce à l'irrigation et aux cultures multiples pouvait aider à assurer la sécurité alimentaire et un développement durable. S'agissant des aspects sexospécifiques de la sécurité alimentaire, à savoir, en particulier, le rôle des femmes petits exploitants agricoles et leurs difficultés, le Comité a recommandé d'accorder une plus grande place aux associations d'exploitantes agricoles afin de leur permettre d'avoir plus facilement accès aux intrants, aux services et aux marchés agricoles.

52. En complément de cette recommandation, l'intervenant a indiqué que la crise mondiale avait ouvert des débouchés commerciaux pour les femmes car, à l'exception du riz, la plupart du temps les produits de base les plus coûteux en Afrique, étaient ceux cultivés par des femmes (par exemple, huiles végétales, légumineuses ou fruits). L'aquaculture offrait également des possibilités dont devraient tirer parti les petits exploitants agricoles. Adopter une approche intégrée dans ce domaine aiderait à augmenter les approvisionnements, à diversifier les productions à faible niveau d'intrants, à améliorer les revenus et la sécurité nutritionnelle au niveau local, tout en permettant de restaurer les zones humides et, du même coup, d'atténuer les effets potentiels des phénomènes extrêmes sur les côtes.

53. Le Comité a relevé qu'il importait de recueillir et de mettre en commun les informations en utilisant, par exemple, un système de centre d'échanges ou en organisant des campagnes d'information, d'éducation et de communication sur les meilleures pratiques en matière de sécurité alimentaire dans le cadre de la crise alimentaire. Pour renforcer la sécurité alimentaire et réaliser un meilleur équilibre par rapport au très grand intérêt actuellement porté aux régions à fort potentiel, il faudrait aussi se pencher sur les questions suivantes :

- a. Promouvoir des cultures traditionnelles, sous-utilisées et, par voie de conséquence, des changements d'habitudes alimentaires ;
- b. Améliorer l'apport du bétail comme source de nourriture, renforcer les modes de subsistance des communautés pastorales et remettre en état les terres de faible rendement ;
- c. Lutter contre les ravageurs et les maladies transfrontaliers qui nuisaient à la production et à la commercialisation des produits végétaux et animaux ;
- d. Fournir aux petits exploitants des crédits à des conditions abordables et des intrants subventionnés pour stimuler la production ;
- e. Étudier le rôle des réserves alimentaires stratégiques en ce qu'elles permettent de parer au plus pressé en cas d'urgence ;
- f. Mettre en place un système d'alerte rapide bien mis en réseau dans la région et d'autres mécanismes de préparation aux situations d'urgence alimentaire ;
- g. Recenser et évaluer les initiatives en matière de régimes d'assurance tels que ceux permettant de se prémunir contre les incidents climatiques (en cours d'application en Afrique du Sud, en Éthiopie et au Malawi, et en phase d'élaboration au Sénégal) ; en faire largement connaître les résultats et aider les pays africains à appliquer, voire à améliorer, les meilleures pratiques ;
- h. Soutenir les activités de recherche, de suivi et d'évaluation, ainsi que les services de vulgarisation des institutions agricoles et des institutions connexes ayant un rôle à jouer en matière de sécurité alimentaire.

54. Le Comité a attiré l'attention sur la richesse et la diversité des ressources alimentaires de l'Afrique. La CEA voudrait peut-être réfléchir à l'opportunité de contribuer à faire davantage connaître cette richesse ainsi que de favoriser l'utilisation de ces sources de nourriture en grande partie inexploitées, aux fins d'une meilleure nutrition et de création de débouchés commerciaux. On pourrait avoir recours, à cette fin, à des inventaires et à des salons de l'alimentation.

Programme d'informations climatiques pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique) et son Centre africain pour la politique en matière de climat [point 7 de l'ordre du jour]

55. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'informations climatiques pour le développement en Afrique (ClimDev-Afrique) et la création du Centre africain pour la politique en matière de climat. Ce Programme était une initiative conjointe de la Commission de l'UA, de la CEA et de la Banque africaine de développement (BAD). Il avait été créé à la suite d'un appel lancé par la plus haute instance de l'Afrique, le Sommet de l'Union africaine, pour demander à ces institutions d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'envergure sur le changement climatique et le développement en Afrique, en collaboration avec les partenaires concernés.

56. C'est dans ce cadre que ce Programme avait été élaboré en collaboration avec le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et approuvé par le Sommet de l'UA et par les ministres africains des finances et de l'environnement. L'objectif principal de ClimDev-Afrique était de favoriser la réalisation des OMD et le développement durable général en Afrique. De manière plus spécifique, il visait à renforcer les capacités des institutions et partenaires clés dans le but d'améliorer l'accès aux données climatiques et de l'observation du climat, les services d'information, les politiques, les investissements et les pratiques en matière de gestion des risques dans les secteurs vulnérables au climat, notamment ceux de l'agriculture, de l'eau et autres ressources naturelles, de l'énergie et de la santé.

57. Le Programme ClimDev-Afrique serait mis en œuvre aux niveaux régional, sous-régional et national avec la participation active des CER, des institutions régionales et sous-régionales de recherche sur le climat, des organisations de bassins fluviaux et lacustres, des services nationaux de la météorologie, de la climatologie et de l'hydraulique et d'autres autorités publiques, des institutions de recherche, des organisations de la société civile et des médias. La mise en œuvre du Programme s'appuyait sur deux instruments clés: la composante chargée de l'élaboration des politiques, à savoir le Centre africain pour la politique en matière de climat, basé à la CEA, et la composante financière, c'est-à-dire le Fonds spécial pour le changement climatique, basé à la Banque africaine de développement (BAD).

58. Le CAPC soutenait les processus régionaux africains sur le changement climatique dans le cadre de la préparation des prochaines négociations sur le changement climatique qui se dérouleraient à Copenhague. La BAD avait déjà déboursé environ 30 millions de dollars des États-Unis pour soutenir la production de données et d'informations climatologiques et météorologiques par quelques centres climatologiques régionaux et sous-régionaux. Afin de

pérenniser les activités se rapportant au climat et de maximiser leur impact, le secrétariat a soumis à l'appréciation du Comité, une proposition relative à la création, au sein de la CEA, d'un programme sur le climat et le développement.

59. Lors des débats qui ont suivi, le Comité a félicité le secrétariat, la Commission de l'UA et la BAD d'avoir élaboré ledit Programme qui, selon lui, venait à point nommé, compte tenu de l'importance du changement climatique pour le développement de l'Afrique et ses perspectives en matière de développement durable. Le Comité a demandé des éclaircissements sur un certain nombre de points: il a souhaité savoir si le Programme prendrait en compte, en plus des questions d'adaptation, les aspects liés à l'atténuation des effets du changement climatique, au transfert de technologies et au financement ; il s'est également interrogé sur la nature du lien entre le Programme et les initiatives, politiques et programmes nationaux sur le climat et de l'appui qu'il leur apportait, d'une part, et les centres climatologiques régionaux et sous-régionaux d'autre part, ainsi que sur ses liens avec le Fonds spécial pour ClimDev-Afrique et les fonds mondiaux tels que ceux administrés par Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ; enfin, le Comité a voulu connaître la façon d'avoir accès à ces fonds.

60. En réponse à ces interrogations, le secrétariat a assuré le Comité que les autres aspects du changement climatique bénéficieraient de l'attention voulue et que l'accent était cependant mis sur l'adaptation, car elle avait été considérée comme une priorité par les États membres. Concernant le lien entre le Programme et les initiatives nationales, le secrétariat a donné l'assurance que les États membres bénéficieraient des études et des activités de renforcement des capacités qui permettraient d'intégrer le changement climatique dans la planification du développement, de promouvoir la gestion du savoir, le réseautage et l'échange des bonnes pratiques, ainsi que la mise en œuvre de projets pilotes. Les institutions régionales et sous-régionales bénéficieraient également des retombées du programme comme l'attestait la subvention de 30 millions de dollars des États-Unis qui leur avait été octroyée par la BAD. On pouvait considérer, selon le secrétariat, que le Fonds spécial pour ClimDev-Afrique venait compléter les fonds internationaux sur le changement climatique existants. Afin de faciliter l'accès au Fonds, son administration tiendrait compte des enseignements tirés des fonds déjà créés.

61. Le Comité a approuvé la proposition du secrétariat concernant la création, au sein de la CEA, d'un sous-programme sur le changement climatique et le développement, d'autant qu'il considérait que ce sous-programme contribuerait largement à faire face efficacement et durablement aux défis du climat et de ses conséquences sur le développement en Afrique. Le secrétariat a remercié le Comité de cette importante approbation.

62. Complétant l'exposé du secrétariat, la délégation de la CUA a informé le Comité que la Commission de l'Union africaine était chargée de l'orientation politique du Programme et qu'elle mettait en place sa structure d'orientation. Le Comité a également été notifié qu'une réunion des donateurs pour l'annonce des contributions serait organisée prochainement par la Commission pour garantir le financement adéquat du programme. La délégation a informé le Comité de la création en cours d'une unité chargée du changement climatique et de la désertification au sein de la Commission pour appuyer les activités du Centre pour la politique en matière de climat.

63. En outre, la délégation a souligné le rôle important joué par la Commission dans l'élaboration et l'adoption, au plus haut niveau, d'une position commune africaine pour les négociations sur le changement climatique. Cette position commune touchait à toutes les questions se rapportant aux négociations en cours sur le changement climatique, à savoir la vision commune, l'atténuation, l'adaptation, la mise au point et le transfert de technologies et le financement.

Examen de la mise en œuvre régionale sur le transport [point 8 de l'ordre du jour]

64. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat a fait un exposé sur la situation du transport en Afrique. Il a mis en exergue l'importance d'une infrastructure de transport adéquate et des services efficaces pour parvenir à un développement durable. L'exposé a été ensuite axé sur la situation et l'évolution de tous les modes de transport (route, voie ferrée, voie maritime, air et voie d'eau intérieure), soulignant les progrès et les efforts accomplis par les pays africains.

65. Le secrétariat a également présenté les principaux défis et contraintes du secteur du transport en Afrique qui pouvaient se résumer comme suit:

- Absence de politiques du transport ou mauvaise application de celles qui existaient ;
- Réseau d'infrastructures peu développé ;
- Financements insuffisants ;
- Faibles capacités humaines et institutionnelles, mesures de facilitation du transport inadéquates qui se traduisaient par des coûts de transport élevés et des retards importants ;

- Sûreté et sécurité insuffisantes ;
- Vétusté du parc de véhicules utilisés pour tous les modes de transport ;
- Prise en compte insuffisante des questions environnementales et des mesures anti-pollution ;
- Sous-exploitation des possibilités offertes par les TIC ;
- Absence de base de données fiables sur le transport ;
- Nécessité de prendre en compte la lutte contre le VIH/sida et la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes de transport.

66. Les recommandations susceptibles de surmonter les défis cités ci-dessus concernaient notamment la nécessité d'adopter une approche intégrée pour l'élaboration de politiques de développement en tenant compte de tous les modes de transport, la nécessité de poursuivre les réformes dans le secteur afin d'attirer les investisseurs privés et la nécessité de promouvoir les partenariats public-privé (PPP).

67. Le Comité a félicité le secrétariat pour son exposé et a donné de plus amples informations sur les progrès accomplis dans le secteur du transport. Ces informations seront incluses dans le rapport. En outre, le Comité a fait les recommandations ci-après:

- a. Compte tenu du mauvais état de l'infrastructure du transport, les embouteillages causent de gros problèmes dans bon nombre de villes africaines. Il faudrait mener des études pour y apporter des solutions appropriées ;
- b. Compte tenu de la situation géographique particulière des petits États insulaires en développement, une attention particulière devrait être accordée à la production de données exactes pour le secteur du transport dans ces pays ;
- c. Le partenariat entre les pays voisins et l'harmonisation des politiques devraient être encouragés, le transport devant être, par nature, transfrontières ;
- d. Les pays devraient être encouragés à mettre en application des décisions prises aux échelons continental, sous-régional et national afin d'accélérer les progrès en ce qui concerne le développement durable du secteur du transport en Afrique ;
- e. Le transport basé sur la traction animale, qui était un moyen de transport non motorisé et le plus utilisé dans les zones rurales, devrait faire l'objet de l'attention voulue dans le présent rapport.

Examen de la mise en œuvre régionale sur la gestion des produits chimiques [point 9 de l'ordre du jour]

68. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a présenté les résultats, les conclusions et les recommandations de l'étude sur la situation actuelle de la gestion rationnelle des produits chimiques en Afrique réalisée par la CEA dans le cadre de la préparation de l'examen de la mise en œuvre régionale, en collaboration avec les experts de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables. L'examen s'était, entre autres, inspiré du travail fait en Afrique du Sud, au Maroc, au Nigéria et en Tanzanie. Les produits chimiques faisaient l'objet de diverses applications dans l'agriculture, la santé et la lutte contre les maladies, l'industrie et dans les foyers. Ces produits étaient de plus en plus utilisés et on s'attendait à ce que cette tendance se poursuive à cause de l'industrialisation, de l'urbanisation, de la croissance démographique et du développement socioéconomique en général. La production des produits chimiques se limitait à quelques pays des régions de l'Afrique du Nord et de l'Afrique australe.

69. Les politiques et les législations relatives à la gestion rationnelle des produits chimiques étaient, dans une large mesure, fondées sur les accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier les conventions de Bâle, de Montréal, de Rotterdam et de Stockholm, qui avaient été ratifiées par la plupart des pays et qui sont prises en compte dans les législations nationales et mises en œuvre à des degrés divers sur le continent. L'approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques donnait une nouvelle impulsion à la gestion des produits chimiques. Toutefois, compte tenu de la portée et de la diversité des accords multilatéraux sur l'environnement, de nombreux pays africains avaient du mal à les prendre en compte et à les mettre en œuvre, indiquant la nécessité de les harmoniser et de les intégrer, en classant les engagements par ordre de priorité au niveau national en fonction des risques.

70. Des progrès louables avaient été réalisés en ce qui concerne les politiques sectorielles et les institutions de gestion rationnelle des produits chimiques, toutefois les possibilités de gestion efficace de gestion basée sur les risques étaient très limitées faute d'informations sur l'utilisation des produits chimiques, de produits de substitution et de capacités techniques et institutionnelles au niveau national. En outre, les centres nationaux pour une production moins polluante avaient acquis des compétences dans le domaine de la gestion des produits chimiques dans les entreprises alors que le traitement du problème des pesticides périmés se faisait par le biais d'initiatives telles que le Programme africain relatif aux stocks de pesticides obsolètes. Les principaux obstacles à la mise en œuvre se rapportaient à l'accès aux informations sur les produits chimiques et les méthodes d'utilisation rationnelle et d'élimination sans danger de ces produits, au renforcement des capacités des institutions et aux processus de prise de

décision, à la coopération dans le domaine du développement et du transfert de produits de substitution sans risque.

71. L'Afrique attendait de la communauté internationale un soutien constant pour son développement industriel durable d'autant que la gestion des produits chimiques respectueuse de l'environnement faisait désormais partie intégrante du soutien (financier, technique et autre) des partenaires de développement. De plus, les pays africains reconnaissaient que le respect des dispositions des accords multilatéraux ne pouvait leur être que profitable, tout en admettant que leur participation effective aux négociations internationales avait été limitée et que par conséquent leurs besoins au titre du développement national n'avaient peut être pas été suffisamment pris en compte dans les négociations passées.

72. Le Comité a remercié l'ONUDI de son exposé et d'avoir mis en lumière les nombreux problèmes que les pays africains rencontraient dans le domaine de la gestion rationnelle des produits chimiques. Le Comité a proposé que l'accent soit mis sur le secteur minier, puisqu'il utilisait des produits dangereux tels que le cyanure pour l'extraction de l'or. Il a en outre reconnu que l'élimination des contaminants était difficile, tout comme le stockage des produits chimiques dangereux. Il a noté que la plupart des pays africains avaient ratifié les conventions relatives à la gestion des produits chimique, mais que leur prise en compte dans les législations nationales présentait d'énormes difficultés du fait du manque de capacités.

73. Le Comité a entendu une brève déclaration du secrétariat de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques. Les pays africains avaient été particulièrement actifs au sein de cette structure et avaient approuvé l'approche stratégique lors d'une conférence ministérielle sur l'environnement, tenue à Brazzaville (Congo) en 2006. Le Comité a également été informé que la seconde session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques, tenue à Genève en mai 2009, avait adopté une résolution sur les relations entre la Conférence et la Commission du développement durable. Aux termes de cette résolution, il était demandé à la Commission de souligner l'importance de la gestion rationnelle dans la réalisation des OMD et la nécessité de prendre en compte la gestion rationnelle des produits chimiques dans les stratégies de développement, et d'étudier le rôle que le secteur privé pouvait jouer à cet égard.

74. Le Comité a aussi entendu une brève déclaration du responsable de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques en Afrique, portant sur la note de synthèse présentée lors de l'examen de la mise en œuvre régionale sur les produits chimiques. Il a rappelé que la résolution de la session de la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques de mai 2009 avait encouragé les parties prenantes à l'Approche

stratégique à prendre part aux travaux de la Commission du développement durable sur les produits chimiques. Le Groupe africain sur l'Approche stratégique a reconnu qu'il fallait préparer une note de synthèse pour l'examen de la mise en œuvre régionale. La région Afrique avait, dans le cadre de cette approche, adopté un plan régional d'action ainsi qu'un mécanisme régional de coordination de ladite approche. La région a accueilli favorablement l'examen de la gestion des produits chimiques par la Commission du développement durable à ses dix-huitième et dix-neuvième sessions, et a demandé à la Commission de faire plus clairement apparaître le lien entre croissance économique, industrialisation, réduction de la pauvreté et santé humaine dans la mise en œuvre de l'Approche stratégique de la gestion des produits chimiques. La région Afrique a accueilli favorablement la perspective d'une bonne gestion des produits chimiques sous la direction de la Commission du développement durable et a demandé que cette note de synthèse soit incluse dans le rapport issu de l'examen de la mise en œuvre régionale.

Examen de la mise en œuvre régionale de la gestion des déchets au plan régional [point 10 de l'ordre du jour]

75. Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'ONUDI a présenté au Comité les résultats, les conclusions et les recommandations issus de l'examen de l'état de la gestion rationnelle des déchets en Afrique, fait pour la CEA dans le cadre de la préparation de la réunion régionale d'application, avec le concours des experts de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables. Au plan qualitatif, on a constaté que les problèmes de gestion des déchets en Afrique étaient divers et complexes puisqu'ils étaient d'ordre technique, socioéconomique, réglementaire, juridique et sont par ailleurs liés à l'organisation, à la gestion et aux infrastructures. En règle générale, l'évacuation des déchets se fait sans songer à leurs effets sur l'environnement et la santé humaine, d'où leur accumulation - y compris les déchets dangereux et médicaux - dans les villes, moyennes et grandes et dans des décharges sauvages. Les politiques de gestion des déchets sont en cours d'élaboration et d'adoption, sous l'impulsion des engagements pris au titre des accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier les conventions de Bâle et de Bamako. Toutefois, l'écart entre les politiques et les législations, d'une part et les pratiques de gestion des déchets, d'autre part, ne cessait de se creuser à cause des problèmes de capacités et/ou du manque d'installations adéquates pour la gestion des déchets.

76. En Afrique, l'amélioration de la gestion des différents flux de déchets dans le respect de l'environnement nécessiterait à la fois la mise en place des moyens pour gérer de manière écologique les déchets, y compris leur récupération, leur recyclage et la mise en œuvre de la réglementation et des conventions internationales relatives aux déchets. Cela dépendrait

surtout de l'accès aux technologies qui avaient donné les meilleurs résultats dans la pratique, aux pratiques et systèmes de réduction, de recyclage, de collecte, de transport et d'élimination de divers types de déchets ainsi qu'aux fonds nécessaires pour les investissements ; il faudrait également renforcer les capacités humaines et institutionnelles des services publics et l'engagement effectif du secteur privé, des organisations de la société civile et de la société dans son ensemble. Les pays africains comptaient sur le soutien de la communauté internationale pour le transfert et la diffusion des technologies adaptées, la mise en application des accords internationaux, l'inventaire des déchets, en particulier des déchets dangereux et radioactifs, la sensibilisation des populations et le changement de mentalité en faveur de la gestion intégrée des déchets.

77. Remerciant l'ONUDI de sa présentation utile et riche en informations, la délégation de la Commission de l'Union africaine a fait observer que l'exposé contenait une référence aux accords multilatéraux sur l'environnement et a saisi l'occasion pour informer le Comité de la composante africaine du programme d'accord multilatéral sur l'environnement des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), appuyé par l'Union européenne et administré par la Commission. Ce programme avait été élaboré pour remédier à la mise en œuvre insuffisante d'importants accords multilatéraux sur l'environnement auxquels les pays de la région ACP étaient parties, en raison de problèmes de capacités. Dans la région Afrique, le programme visait à renforcer les capacités des pays africains pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs obligations en vertu des accords multilatéraux sur l'environnement et serait mis en œuvre sur une période de quatre ans.

78. Les activités déjà menées portaient notamment sur le recensement des besoins et des priorités en matière de capacités grâce à des séminaires des parties prenantes qui avaient retenu la biodiversité, la gestion durable de l'eau, la réduction de la pollution, la gestion des déchets, la gestion foncière et la lutte contre la désertification comme domaines prioritaires. Les besoins en capacités identifiés par les parties prenantes étaient notamment le renforcement d'institutions telles que le Centre régional de formation de la Convention de Bâle, situé à Dakar, le renforcement des capacités en matière de rédaction des textes juridiques, l'échange d'informations et la mise en œuvre. À partir des priorités recensées, la Commission de l'Union africaine avait présenté son plan de travail à l'Union européenne et estimait que l'exécution des activités commencerait au début de 2010. Des interlocuteurs avaient déjà été désignés dans les États membres et dans les communautés économiques régionales (CER). Le programme contenait des modalités de duplication et de viabilité, et la première phase de la mise en œuvre comportait la réunion, en 2010, de la première Conférence des parties à la Convention de Bamako. Cette phase apporterait également un appui à la mise en œuvre d'autres conventions régionales, notamment les conventions de Maputo, Nairobi et Abidjan.

79. Un financement supplémentaire serait apporté par le biais de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, pour permettre que soient menées les activités liées au mécanisme pour un développement propre (MDP). Des fonds seraient également mobilisés par le biais de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour résoudre les problèmes liés aux pesticides obsolètes, notamment la poursuite de l'exécution du programme africain relatif aux stocks de pesticides (PASP). En conclusion, la délégation a fait observer que l'exposé n'avait pas évoqué le PASP et a demandé pourquoi.

80. Le Comité a adressé ses remerciements à l'ONUDI pour sa présentation utile et précise, et souligné qu'il était important de préciser le type de déchets abordés dans les discussions, car les législations et les règles de gestion étaient fonction du type de déchets concerné. Il a noté qu'il était indispensable de traiter le recyclage et la récupération des déchets, qui étaient souvent le chaînon manquant dans les initiatives de gestion des déchets. Le Comité a été informé des projets de recyclage et de récupération des déchets mis en œuvre au Sénégal. La délégation a souligné que l'assainissement était un domaine majeur lié à la gestion des déchets, auquel il fallait accorder l'attention voulue. Elle a précisé que le Centre régional de formation de la Convention de Bâle avait été créé pour renforcer les capacités des pays africains francophones en vue d'une gestion efficace des déchets.

81. La délégation a, de nouveau, insisté sur l'importance des questions d'assainissement en Afrique. Des investissements lourds étaient nécessaires pour résoudre le problème, davantage aggravé par les inondations récentes. Elle a estimé que si le cycle des inondations se poursuivait, la région pourrait connaître des problèmes écologiques et sanitaires catastrophiques. La délégation a donc demandé l'aide de tous les partenaires du développement en vue de soutenir les efforts de l'Afrique dans le secteur de l'assainissement.

82. Le Comité a par ailleurs souligné la nécessité de s'attaquer au lien entre une mauvaise gestion des déchets et les problèmes de santé publique. Il a reconnu que les pays avaient ratifié les conventions pertinentes relatives à la gestion des déchets, mais que la mise en œuvre laissait à désirer. Il importait donc d'aborder en priorité les problèmes de gestion des déchets, notamment en renforçant les capacités des pays, en fournissant des informations et en sensibilisant les populations aux dangers d'une mauvaise gestion des déchets, tout en mettant en place des infrastructures adéquates pour l'élimination desdits déchets. Le Comité a noté que le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto donnait la possibilité d'instaurer des pratiques correctes de gestion des déchets. L'on a noté à cet égard les activités de la Banque mondiale en République de Guinée et l'assistance fournie par l'UNICEF à ce pays dans l'élaboration des directives en matière de gestion des déchets. Le

Comité a insisté sur la nécessité d'une coopération régionale et internationale pour résoudre effectivement les problèmes de gestion des déchets dans la région.

83. En réponse, l'ONUDI s'est félicitée de l'initiative de la Commission de l'Union africaine s'agissant des accords multilatéraux sur l'environnement et de ses efforts pour renforcer les capacités des pays africains pour une gestion efficace des déchets. L'intervenant a souligné que le Programme africain relatif aux stocks de pesticides (PASP) était abordé dans le rapport sur les produits chimiques en raison de l'importance accordée à la prévention des déchets. Il était de l'avis des délégués pour dire que l'assainissement était étroitement lié à la santé publique, mais a souligné que l'examen se limitait aux déchets solides, l'assainissement ayant déjà été traité lors d'un cycle précédent de la Commission du développement durable.

84. L'intervenant s'est en outre associé à la suggestion de classer les différents types de déchets pour garantir que la législation et les régimes de gestion soient convenablement appliqués. Il a toutefois noté qu'un tel classement des déchets commanderait une démarche régionale permettant de tirer parti des économies d'échelle, pour que les pays puissent effectivement traiter les différentes catégories de déchets. Il a souligné qu'une bonne gestion des déchets organiques permettrait aux pays de produire des biogaz susceptibles de servir de source d'énergie, réduisant ainsi les émissions de méthane. En conclusion, il a insisté sur la nécessité d'une plus grande coopération régionale devant permettre aux pays de rationaliser les méthodes de gestion des déchets.

Examen de la mise en œuvre régionale sur l'exploitation minière [point 11 de l'ordre du jour]

85. Le secrétariat a présenté le rapport d'examen africain sur l'exploitation minière. Le représentant a souligné que l'Afrique disposait de réserves minérales importantes et que l'exploitation minière pouvait faciliter l'industrialisation du continent. Toutefois, bien que l'exploitation minière soit un secteur d'activités dans de nombreux pays africains, elle n'était pas intégrée dans le développement socioéconomique plus général. L'Union africaine préconisait une exploitation minière transparente, équitable et optimale afin d'étayer une croissance durable et un développement social généralisé et ce, conformément aux principes du développement durable.

86. Le représentant a précisé que l'examen de l'exploitation minière en Afrique était fondé sur le paragraphe 46 du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, qui contenait les engagements suivants : la mise au point de cadres réglementaires efficaces et transparents, la

promotion de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes, l'amélioration de la gouvernance et de la participation du public, la prise en compte de l'impact et des avantages aux plans environnemental, économique, social et sanitaire, l'amélioration de la valeur ajoutée, la recherche-développement et l'information technologique, l'appui à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.

87. S'agissant des tendances globales et des problèmes naissants, l'intensité de l'utilisation des métaux avait augmenté, conduisant à des prix élevés et à l'exploitation de degrés inférieurs, d'où une quantité supérieure de déchets et une plus grande consommation d'énergie. L'amélioration du climat politique et économique avait permis le renforcement des investissements en faveur de l'exploitation minière en Afrique. De façon générale, les régimes réglementaires étaient plus transparents, la prise de décision étant moins arbitraire, et la participation des parties prenantes au processus réglementaire était une tendance répandue. Au niveau sous-régional, l'harmonisation des politiques et des normes se généralisait et on constatait une tendance mondiale en faveur d'évaluations globales de l'impact social et environnemental et de l'utilisation de fonds environnementaux et sociaux. La demande accrue de minéraux avait conduit à l'exportation de minerais et de concentrés, ce qui allait à l'encontre de l'enrichissement souhaité. L'appui des donateurs aux capacités humaines et institutionnelles avait toutefois augmenté dans différents domaines, notamment l'exploitation minière à petite échelle et la consolidation des informations géoscientifiques.

88. S'agissant des progrès accomplis par rapport aux engagements pris, la plupart des pays africains avaient réécrit leur code minier, mais plus dans le but d'attirer l'investissement direct étranger que dans un souci de développement ou à partir de consultations globales avec les parties prenantes. Au niveau sous-régional, l'harmonisation des régimes avait progressé dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Au niveau régional, la Grande Table de 2007 avait conduit à la création de la Facilité africaine de soutien juridique pour contribuer à la négociation de meilleurs contrats d'exploitation minière et du Groupe international d'étude chargé de passer en revue les régimes miniers en Afrique afin d'élaborer de nouveaux régimes dans une optique de développement durable, comme l'avait demandé la première Conférence des ministres chargés du secteur minier de l'Union africaine.

89. De nombreux pays avaient adhéré à des initiatives mondiales, par exemple au moins 20 avaient adhéré à l'Initiative de transparence des industries extractives, mais la transparence, l'obligation redditionnelle, la gouvernance et la participation du public restaient problématiques. La participation des nationaux aux projets locaux dans le secteur minier était encore faible

et mal favorisée, sauf dans quelques pays. La distribution des recettes était également un problème, car la plupart des gouvernements centraux conservaient les revenus de l'exploitation, alors que les liens économiques étaient encore faibles. Le coût élevé des infrastructures dans les zones rurales, en particulier les projets énergétiques, empêchait l'ouverture de certaines mines. La valeur ajoutée présentait d'autres difficultés en raison du manque d'infrastructures de recherche-développement et de stratégies d'innovation. Le manque de capacités humaines et institutionnelles, aggravé par la faible rétention du personnel dans les ministères, était un autre problème majeur.

90. Pour résoudre les difficultés susmentionnées, le représentant du secrétariat a proposé les mesures suivantes :

- a) Les différents régimes n'ayant pas donné de résultats en matière de développement durable à long terme en Afrique, il était nécessaire d'investir dans de nouveaux régimes miniers axés sur le développement, comme les envisageait la Vision africaine de l'industrie minière, pour laquelle un plan d'action devrait être élaboré avec la contribution de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD), en collaboration avec les communautés économiques régionales. Il convenait d'accélérer l'harmonisation des régimes et de rendre opérationnelle la Facilité africaine de soutien juridique en vue de l'amélioration des contrats miniers. Dans le court terme, la BAD devrait créer un fonds destiné à la consultation de conseillers en matière de transactions.
- b) Si la transparence et l'obligation redditionnelle étaient difficiles à assurer, les États membres devraient adopter et appliquer des initiatives internationales. Ils devraient aussi promouvoir une approche adoptée par un groupe de réflexion multipartite pour aborder les questions à résoudre. Pour cela, il faudrait renforcer les capacités des organes de contrôle, notamment les organisations non gouvernementales, les organisations communautaires, les organisations de la société civile et le corps législatif. Des initiatives de transparence telles que le Système de certification du Processus de Kimberley devraient être étendues à d'autres minerais de grande valeur, comme le coltan et l'or.
- c) Pour améliorer la gouvernance et la participation, les principes de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) devraient être intégrés dans les politiques ou les législations afin de promouvoir la participation des communautés et le partage des bénéfices, ainsi que dans des modalités qui faciliteraient la prise de participation des nationaux aux opérations minières. La BAD devrait être sollicitée pour mettre

en place des fonds de capital-risque afin de promouvoir l'esprit d'entreprise africain dans les projets miniers. Les concessions minières devraient promouvoir des objectifs socioéconomiques plus larges et l'amélioration des conditions de vie des communautés.

- d) Pour améliorer l'impact et accroître les avantages sur les plans environnemental, économique, social et sanitaire, l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) devrait être obligatoire et assortie impérativement de fonds pour l'environnement et de fonds sociaux. Le respect de la réglementation pourrait également être renforcé si les contrats miniers étaient soumis à plus de contrôle par des parties prenantes avisées. Pour réduire le fossé en matière d'infrastructure, il faudrait créer les capacités nécessaires aux couloirs de développement axés sur les ressources, afin de faciliter l'utilisation complémentaire des infrastructures minières par d'autres secteurs d'activité économique. Il faudrait que des organismes continentaux, comme la CUA, la CEA et la BAD, accélèrent la mise en œuvre des programmes du Plan d'action à court terme (STAP), tels que les projets énergétiques.
- e) Pour améliorer la valeur ajoutée, la recherche-développement et les flux d'informations technologiques, les États membres devraient donner des orientations précises et prendre les mesures incitatives appropriées pour créer de la valeur ajoutée. Ils devraient investir également dans la création de capacités institutionnelles fondées sur le savoir (mise en valeur des ressources humaines, infrastructure de recherche-développement, systèmes d'innovation, etc.). À cet égard, le recours à des fonds spéciaux pour soutenir la création, tels que les fonds d'innovation, devrait être envisagé.
- f) S'agissant des exploitations minières artisanales et à petite échelle, les États membres devraient mettre en place des programmes et des régimes procédant des objectifs du développement rural.
- g) En ce qui concerne les capacités humaines et institutionnelles, les États membres devraient prévoir les besoins en capacités internes durables et investir dans leur création au moyen de programmes bien planifiés de formation et de rétention, en mobilisant à cette fin le soutien actuel et à venir des donateurs.

91. Le Comité a remercié le secrétariat pour son exposé très instructif. Il a souligné que même si le besoin de réhabiliter l'environnement était bien connu, dans la réalité, le nombre de sites miniers réhabilités restait négligeable en partie à cause des coûts élevés de la réhabilitation et de l'insuffisance de connaissances techniques en la matière. Il serait donc

utile de partager les connaissances sur les pratiques ayant fait leurs preuves dans ce domaine. Le Comité a par ailleurs recommandé que l'attention soit accordée dans le rapport à l'éco-étiquetage africain. Il a aussi signalé que le rapport ne faisait pas mention des sites miniers abandonnés ou désaffectés, qui posaient des problèmes à certains États, dont le problème d'exhaure acide. Mention n'avait pas été faite non plus ni de l'enrichissement des minerais ni de la situation des femmes dans le secteur minier.

92. Les dégâts causés par les activités minières en zones côtières devraient également trouver place dans le rapport. S'agissant de la recherche-développement, le document devrait traiter aussi des questions de gouvernance et des problèmes techniques. Le Comité a appris que l'Afrique du Sud avait intégré des exigences de développement social dans sa politique minière et que certaines de ces exigences étaient renforcées dans le cadre d'une stratégie de développement durable du secteur minier. Une charte minière était également à l'étude en vue d'améliorer l'application des dispositions pertinentes. D'autres mesures prises en faveur du développement social et des activités d'exploitation minière pouvaient être consultées sur Internet. Le Comité a fait part de son inquiétude en ce qui concerne les initiatives de transparence dans le secteur minier et noté que certains pays avaient déjà des processus plus transparents.

93. En réponse, le secrétariat a reconnu la pertinence des observations faites par le Comité et insisté sur le fait que les plans sur l'environnement et les plans sociaux devraient faire l'objet d'une négociation préalable et qu'un programme solide de suivi et d'évaluation devrait être mis en place. En général, les compagnies opérant en Afrique acceptaient de payer pour la réhabilitation de l'environnement et admettaient que les mécanismes techniques correspondants faisaient partie des plans et des accords miniers. Il existait des exemples de réussite, comme celui de l'Afrique du Sud concernant les décharges de Johannesburg où étaient déposés des déchets provenant des mines d'or. La question de patrimoines miniers devrait être traitée dans le rapport, comme celle de l'enrichissement des minerais qui y figurait au titre de la valeur ajoutée. De même, les politiques en matière de recherche-développement y avaient été traitées dans le cadre des systèmes d'innovation. Le secrétariat a reconnu qu'il fallait inclure dans le rapport les effets de l'exploitation minière en zones côtières et la situation des femmes dans le secteur minier. S'agissant des initiatives de transparence, comme l'EITI, le secrétariat a souligné que ces initiatives étaient volontaires et que, bien qu'elles permettent d'examiner plus minutieusement la transparence, un pays associant de manière transparente l'ensemble des parties prenantes n'avait pas besoin d'y souscrire.

94. Contrairement à la question de patrimoines miniers, celle de l'enrichissement des minerais figurait bien dans le rapport au titre de la valeur ajoutée. De même, les politiques

en matière de recherche-développement y avaient été traitées dans le cadre des systèmes d'innovation. Le secrétariat a reconnu qu'il fallait inclure dans le rapport les effets de l'exploitation minière en zones côtières et la situation des femmes dans le secteur minier. S'agissant des initiatives de transparence, comme l'EITI, le secrétariat a souligné que ces initiatives étaient volontaires et que, bien qu'elles accroissent le degré de transparence, un pays associant de manière transparente l'ensemble des parties prenantes n'avait pas besoin d'y souscrire.

Examen régional d'application sur la consommation et la production durables [point 12 de l'ordre du jour]

95. Le secrétariat de la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables a présenté cet exposé. L'intervenante a noté que l'Afrique était un vaste continent caractérisé par des situations et des tendances très différentes sur les plans économique, démographique et social et du point de vue du développement. Les principaux problèmes nouveaux concernant la consommation et la production durables étaient les suivants : les économies africaines demeuraient insuffisamment diversifiées ; l'Afrique subsaharienne n'était en passe de réaliser aucun des Objectifs du Millénaire pour le développement et de nombreux pays africains restaient prisonniers d'une pauvreté extrême ; la croissance démographique restait encore très forte et la population de l'Afrique subsaharienne était très jeune ; l'Afrique avait le taux d'urbanisation le plus élevé du monde et cela influait beaucoup sur les modes de consommation ; l'Afrique accusait du retard par rapport aux autres continents en matière d'utilisation de l'énergie, et sa production énergétique était lourdement tributaire des combustibles fossiles malgré son potentiel considérable en matière d'énergie renouvelable.

96. L'intervenante a souligné que dans la plus grande partie de l'Afrique, le principal défi était de satisfaire les besoins élémentaires de la population, tout en tenant compte de l'aspect environnemental de la durabilité. Les politiques et mesures d'appui à la consommation et à la production durables permettaient d'intensifier la lutte contre la pauvreté et de favoriser une croissance soutenue à long terme et aidaient ainsi à réaliser les OMD. Il existait de nombreuses possibilités d'avancer vers des modèles plus durables de consommation et de production en brûlant certaines étapes. L'Afrique avait réalisé de nombreux progrès importants sur différentes questions concernant la consommation et la production durables, notamment en lançant le Cadre décennal de programmes pour une consommation et une production durables en Afrique et en créant la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables et le Groupe d'étude de Marrakech sur la coopération avec l'Afrique. Il convenait de noter également la mise en place du Mécanisme africain d'éco-étiquetage.

97. En dépit de ces avancées, l'impact et la pénétration des activités relatives à la consommation et à la production durables demeuraient très limités dans la plupart des pays. Peu d'activités essentielles avaient été conduites dans le cadre de la mise en œuvre du Cadre décennal de programmes pour une consommation et une production durables en Afrique et comme le concept de consommation et de production durables était relativement nouveau dans la région, les exemples d'activités intégrées en la matière étaient rares. En outre, de nombreuses difficultés entravaient la mise en œuvre, à savoir :

- Le manque d'instruction des parties prenantes et leur méconnaissance des avantages d'une consommation et d'une production durables ;
- Les carences des pouvoirs publics, notamment l'absence de législation ou la non application de la législation existante ;
- Le manque de capacités humaines et techniques ;
- Les problèmes économiques tels que l'instabilité financière des centres nationaux pour une production propre, la sous-évaluation des ressources naturelles et le manque d'incitations financières et de mécanismes d'investissement appropriés pour promouvoir une consommation et une production durables.

98. En conclusion, l'intervenante a indiqué que la restructuration économique et sociale en cours en Afrique offrait une chance unique d'instaurer des modèles de consommation et de production durables plus économes en ressources et que le passage à des modèles de consommation et de production durables représentait un défi systémique. De façon générale, les entreprises, les consommateurs et les décideurs ne pouvaient pas résoudre les problèmes isolément mais devaient travailler ensemble au sein d'un « triangle de changement ». Le partage et la mise en application sur l'ensemble du continent des enseignements tirés de créneaux expérimentaux et d'études pilotes aideraient à intégrer la consommation et la production durables dans les politiques et stratégies nationales et à atteindre l'objectif de rendre le contexte socioéconomique plus favorable à des modèles de consommation et de production durables et aux économies vertes en Afrique.

99. Il a été recommandé de porter une attention particulière à certains projets prioritaires en matière de consommation et de production durables au niveau régional et de mobiliser des ressources pour leur mise en œuvre. Une description détaillée des neuf projets prioritaires mentionnés dans le document final de la Réunion régionale d'application en vue de la dix-huitième session de la Commission sur le développement durable (CDD-18) était affichée sur le site Web de la réunion (<http://www.uneca.org/csd>).

100. Ces projets étaient notamment les suivants :

- Renforcement des capacités aux fins des plans d'action nationaux pour une consommation et une production durables ;
- Initiative africaine locale pour une consommation et une production durables ;
- Programme régional pour l'utilisation efficace des ressources et la production propre et notamment le renforcement des capacités des centres nationaux pour une production propre et des organismes oeuvrant pour une consommation et une production durables ;
- Mécanisme africain d'éco-étiquetage ;
- Système de promotion d'une gestion intégrée des déchets solides en Afrique.

101. Le Comité a remercié l'intervenante de sa présentation utile et claire et a souligné la nécessité d'éliminer les déchets plastiques de façon appropriée, étant donné leur incidence néfaste sur l'environnement, la santé publique, l'élevage, les ressources en eau et les zones côtières. Il a recommandé à la CEA et à la CUA de promouvoir l'emploi d'emballages biodégradables et l'éco-étiquetage en Afrique. Il a estimé qu'il était essentiel que l'Afrique adopte des démarches de précaution et de prévention de la pollution, plutôt que de s'en remettre uniquement à la règle du « pollueur payeur ». Il a signalé en outre un certain nombre de problèmes cruciaux qui faisaient obstacle au développement durable en Afrique, notamment le fait que l'on ne s'employait pas assez énergiquement à définir les interventions prioritaires rendues nécessaires par le caractère multidimensionnel des problèmes dans un contexte où les ressources sont limitées, l'insuffisance des fonds consacrés à la certification de l'éco-étiquetage et les difficultés à corriger la sous-évaluation actuelle des biens et des services environnementaux.

102. Le Comité a exprimé des préoccupations quant à la capacité des pays africains d'acquérir des technologies d'emballage propres de haut niveau et souligné le rôle des partenaires de développement dans la mise à disposition de ces technologies. Il a fait observer que les États membres n'attendaient pas de la CUA et de la CEA qu'elles leur disent comment s'attaquer à ces problèmes, mais espéraient plutôt que celles-ci leur donnent des conseils techniques pour les aider à mener des actions fondées sur des données concrètes. Le Comité a reconnu qu'il était important de mettre en place un mécanisme d'éco-étiquetage équitable propre à l'Afrique afin de promouvoir les exportations africaines et indiqué que ce mécanisme devait tenir compte des spécificités de la production et des modes de consommation en Afrique.

103. L'intervenante a remercié le Comité de ses observations. En ce qui concernait les techniques de recyclage des déchets plastiques, elle a indiqué que celles-ci étaient largement disponibles et accessibles aux pays africains, mais qu'il était important que chaque pays définisse ses priorités et ses orientations quant à la meilleure manière de traiter ces déchets. Le choix dépendait de plusieurs facteurs, dont la taille de l'industrie des matières plastiques, les capacités financières du pays, les technologies et les capacités de recyclage disponibles et les préférences des consommateurs. À cet égard, elle a souligné qu'il était nécessaire de changer les modes de consommation grâce à des campagnes de sensibilisation intensives et d'instituer des incitations économiques pour favoriser une utilisation et un recyclage appropriés des produits plastiques. Elle a par ailleurs expliqué que le principe du « pollueur payeur » et le principe de précaution étaient complémentaires et devaient être appliqués de façon intégrée.

104. L'intervenante a informé le Comité que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) collaborait avec l'Organisation régionale africaine de normalisation (ORAN) à la mise au point du mécanisme africain d'éco-étiquetage. S'agissant de la question de la sous-évaluation des biens environnementaux, elle a recommandé que les pouvoirs publics nationaux agissent rapidement pour assurer une évaluation convenable de ces biens.

Examen et adoption de la Déclaration de l'Afrique sur la réunion régionale d'application à la dix-huitième session de la Commission du développement durable [Point 14 de l'ordre du jour]

105. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité a examiné le projet de Déclaration de la réunion régionale africaine d'application à la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Les délégations ont fait des observations et proposé d'apporter des modifications au document, dont une à son titre, qui a été largement remanié de manière à se lire comme suit : « Document final de la Réunion régionale d'application en vue de la dix-huitième session de la Commission du développement durable (CDD-18) sur le transport, les produits chimiques, la gestion des déchets, l'exploitation minière et la consommation et la production durables (y compris le Cadre décennal de programmes) ».

106. Certaines délégations se sont déclarées gênées par le fait que le projet de document n'était pas disponible en arabe. Le secrétariat a expliqué que les principales langues de travail de la CEA étaient l'anglais et le français, mais qu'il s'efforcerait d'établir une version arabe du document final pour répondre aux préoccupations des États membres arabophones. Le Comité a adopté le projet de document final tel que modifié et a chargé le secrétariat de

transmettre ce document au secrétariat de la Commission. Le document final serait disponible ultérieurement à l'adresse Web suivante : <http://www.uneca.org/csd>.

Présentation et adoption du rapport de la réunion [point 15 de l'ordre du jour]

107. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les membres du Comité ont examiné l'avant-projet de rapport de la réunion. Les délégués ont fait des commentaires sur le texte et ont proposé des modifications. Certains délégués ont à nouveau émis des réserves sur l'indisponibilité d'une version arabe de l'avant-projet. Le représentant du secrétariat a précisé que tous les efforts seraient faits pour produire le document définitif en arabe, afin de répondre au souci des États membres arabophones. Le Comité a adopté l'avant-projet de rapport tel que modifié.

Thèmes, dates et lieu de la septième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable [point 16 de l'ordre du jour]

108. Présentant ce point de l'ordre du jour, le représentant du secrétariat a fait mention de la thématique qui serait examinée durant le cycle 2012-2013 de la Commission du développement durable, et qui comprenait des sujets comme les forêts, la biodiversité, la biotechnologie, le tourisme et les montagnes. À cet égard, le secrétariat a soumis à l'examen du Comité le thème suivant pour sa septième session : « Gestion des ressources naturelles de l'Afrique en vue du développement durable ». Le Comité a confirmé la pertinence du thème par rapport aux objectifs de l'Afrique en matière de développement durable et l'a adopté à l'unanimité. Le représentant du secrétariat a remercié le Comité et a ajouté que la rapidité de l'approbation de ce thème faciliterait grandement le travail de préparation de la septième réunion du Comité.

109. S'agissant de la soumission des dates de la septième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, le représentant du secrétariat a demandé une certaine flexibilité, afin que la réunion puisse avoir lieu en octobre ou novembre 2011. À l'unanimité, le Comité a accepté la soumission et confié au secrétariat le choix d'une date pour la réunion, tenant compte de la nécessité d'assurer dans les meilleurs délais l'organisation matérielle de la rencontre.

110. Pour ce qui était du lieu où se tiendra sa septième session, le Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable a décidé que les États membres auraient jusqu'à

juin 2010 pour manifester leur intérêt en vue d'accueillir la réunion. Si aucune manifestation d'intérêt n'était reçue d'ici au 30 juin 2010, la réunion aurait lieu à Addis-Abeba.

Questions diverses [point 17 de l'ordre du jour]

111. Le représentant du secrétariat a demandé aux délégués de ne pas oublier de rendre leurs formulaires d'évaluation, dûment complétés, ainsi que de revoir et, le cas échéant, de corriger la liste préliminaire des participants qui circulait dans l'assemblée. Par ailleurs, le secrétariat a lancé un appel aux États membres, leur demandant d'engager des ressources en faveur des services d'interprétation et de traduction, afin qu'à l'avenir, les réunions du Comité puissent être assurées en anglais, français et arabe.

112. La délégation du Maroc s'est inquiétée de ce que certains des documents produits par le secrétariat ne reflétaient pas les lignes de démarcation des frontières correctes, conformes aux protocoles convenus dans le cadre des Nations Unies, et a souligné la nécessité de rectifier ce problème. Le représentant du secrétariat a précisé à la délégation que son inquiétude avait été dûment notée et que la figure en question serait modifiée conformément aux protocoles convenus dans le cadre des Nations Unies.

Clôture de la réunion [point 18 de l'ordre du jour]

113. La délégation de la République de Guinée a proposé un vote de remerciement au nom du Comité.

114. Mme Chantal Carpentier a fait quelques observations au nom de la Division du développement durable du Département des affaires économiques et sociales. Mme Carpentier a remercié les délégués d'avoir répondu aux invitations à participer à la réunion. Elle a fait part de sa satisfaction d'avoir été témoin d'une Réunion régionale d'application dynamique et marquée par un net intérêt pour les questions de développement durable, et particulièrement la consommation et la production durables. Elle a remercié la CEA et les agences qui avaient collaboré avec la Commission de leur excellent travail pour la préparation de documents contextuels étoffés et informatifs. Elle a souligné l'importance des réunions régionales d'application et insisté sur le fait que les documents contextuels, de même que le document final de la Réunion régionale d'application, fourniraient des éléments précieux en vue du rapport du Secrétaire général à la Commission du développement durable.

115. Au nom du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Patrick Mwesigye s'est félicité d'avoir participé au processus d'élaboration des documents de la Réunion régionale d'application, qui fourniraient des éléments utiles en vue de la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Il était par ailleurs particulièrement satisfait de la bonne tenue de la réunion, qui avait répondu à toutes les attentes. Il a noté la collaboration fructueuse entre la CEA, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables et le PNUE, dans le cadre de la préparation et de l'organisation de la réunion. Il s'est engagé en faveur du soutien continu du PNUE et de la collaboration entre le PNUE et la CEA pour répondre aux intérêts et aux priorités de l'Afrique, par l'intermédiaire de la Division technologie, industrie et économie du Programme, ainsi que de son Bureau régional pour l'Afrique situé à Nairobi. M. Mwesigye a par ailleurs souligné que l'Afrique était en avance sur d'autres régions en ce qui concernait la mise en œuvre de son cadre décennal de programmes sur la consommation et la production durables. Enfin, il a remercié les délégués de leur participation active et de leur intérêt, grâce auxquels les priorités de la région seraient clairement exprimées et présentées lors de la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

116. Au nom de l'ONUDI, M. René Van Berkel a félicité les participants des résultats positifs de la réunion. Il a marqué son appréciation de la collaboration fructueuse entre l'ONUDI, la CEA, le PNUE, le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies et la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables en vue de la production des documents pour la Réunion régionale d'application et de l'organisation de la réunion. Il a mis les organismes des Nations Unies au défi d'établir des partenariats efficaces avec l'Afrique pour accomplir des tâches associées à la consommation et à la production durables. Il a précisé que l'ONUDI tenait beaucoup à travailler avec les États membres de manière individuelle, en vue de l'élaboration de des programmes visant à l'exécution des recommandations de la réunion. Pour conclure, il a remercié les délégués de leur participation active et des apports précieux lors des débats.

117. S'exprimant au nom du Secrétaire exécutif de la CEA, M. Josué Dioné a marqué son appréciation à tous les délégués pour leur présence et leur participation active à la réunion. Il a remercié les États membres de leurs conseils et du soutien apporté aux travaux de la CEA s'agissant de questions de développement durable. Il a également exprimé son appréciation des éléments précieux découlant de la réunion et qui serviraient à l'élaboration du document final de la Réunion régionale d'application. Il a invité les États membres à envoyer des éléments supplémentaires concernant les expériences des pays, y compris leurs réussites, qui seraient intégrés - ainsi que les éléments reçus au cours de la Réunion régionale d'application - aux

versions définitives des rapports régionaux d'application sur la série thématique retenue pour la dix-huitième session de la Commission du développement durable.

118. M. Dioné a assuré le Comité que le secrétariat diffuserait le document final de la Réunion régionale d'application et les versions définitives des rapports régionaux d'examen à tous les États membres. Il a précisé que les membres du secrétariat travailleraient avec ceux du Bureau de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable dans la meilleure intelligence, afin d'intégrer ces éléments en vue de la dix-huitième session de la Commission du développement durable. À cet égard, il a signalé qu'il était particulièrement opportun que le Vice-Président africain du Bureau de la dix-huitième session de la Commission, l'Ambassadeur Alahraf, ait été présent tout au long des discussions. Il a remercié l'Ambassadeur Alahraf, par le biais de la délégation libyenne, d'avoir pris le temps d'assister à la Réunion régionale d'application de l'Afrique, et d'avoir soutenu ses travaux.

119. M. Dioné a remercié les membres du Bureau de la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable, et en particulier son Président, d'avoir mené la réunion de manière compétente et productive. Il a remercié tous les autres organismes des Nations Unies, notamment l'UNIDO, le PNUE, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et d'autres partenaires, tel la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables, de leur collaboration fondamentale et de leurs apports à la réunion. Pour conclure, M. Dioné a exprimé sa reconnaissance à l'équipe d'interprètes, aux collègues du Comité, des autres divisions de la CEA et des bureaux sous-régionaux, pour le soutien technique et logistique fourni et pour leurs efforts et leur dévouement infatigable afin de garantir la réussite de la réunion.

120. Dans ses observations de clôture, le Président du Bureau du Comité a exprimé son appréciation au secrétariat et aux délégués pour leur soutien durant la réunion. Il a noté que la prochaine étape importante était de commencer à mettre en œuvre les résultats de la réunion, afin que les réalisations et les progrès concrets de cette mise en œuvre soient présentés lors de la prochaine réunion du Comité. Enfin, il a déclaré close la sixième session du Comité de la sécurité alimentaire et du développement durable.

Déclaration de clôture de l'Ambassadeur Mohamed A.A. Alahraf, Vice-Président du Bureau de la dix-huitième session de la Commission du développement durable [point 18 bis de l'ordre du jour]

121. S.E. M. Mohamed A.A. Alahraf a noté les résultats importants de la réunion et souligné l'importance de les intégrer dans leur totalité au document final de la Réunion régionale d'application (notamment les difficultés et les obstacles relatifs à la mise en œuvre), en vue de leur examen lors de la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Il s'est montré confiant que le document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique fournirait des éléments utiles pour le rapport du Secrétaire général à la dix-huitième session de la Commission du développement durable. Il a exprimé son appréciation pour la participation active des grands groupes aux événements de la réunion, à la fois majeurs et parallèles, et les a félicités de leurs efforts. Il a déclaré qu'il se réjouissait d'avance de la participation active de l'Afrique à la dix-huitième session de la Commission du développement durable et a appelé la CEA et à ses partenaires à œuvrer à telle fin. Pour conclure, il a souhaité que l'arabe soit une des langues de travail des futures réunions régionales d'application.

Annexe I Participants



Member States

Algeria

Mr. Lebbaz Larbi ABDELFTTAH
Diplomat
Embassy of Algeria
Addis Ababa
Ethiopia
Tel.: +251113719666
Cell: +251913637109
Fax: +251113719668
Email: lebbaz79@yahoo.com

Burundi

Mr. Fulgence Misago
First Counselor
Embassy of Burundi
P.O. Box 3641
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +251114651300
Cell: +251910975711
Fax: +251114650299
Email: mis_fulgence@yahoo.com

Mr. Isaie Ntirizoshira
First Counselor
Embassy of Burundi
P.O. Box 3641
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +251114651300
Cell: +251910975711
Fax: +251114650299
Email: i_ntrizoshira@yahoo.ca

Botswana

Ms. Boipelo Paakane
First Secretary
Embassy of Botswana
P.O. Box 22282
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 11 371 54 22
Fax: +251 11 371 40 99
E-mail : dpaakane@gov.bw

Burkina Faso

Mr. Jean-Baptiste Kambire
First Counsellor
Embassy of Burkina Faso
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +25111 661 58 63/64
Cell +251911 36 75 33
Fax: +25111 661 58 55
E-mail: jbbesso58s@yahoo.fr

Cape Verde

Ms. Lima Custodia
Director for Africa
Ministry of Foreign Affairs of the
Republic of Cape Verde
P.O.Box 60
Cape Verde Islands – West Africa
Tel.: +238-2607813
Cell: +238-9243126
Email: custodialima@hotmail.com

Chad

Mr. Abdoulaye Zakaria
Chargé d'affaire
Embassy of Chad
Addis Ababa, Ethiopia
Cell: +251913275358
Fax: +251113720314

Republic of Congo

Mr. Georges Banthoud
Counselor
Embassy of Congo
P.O. Box 5639
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251116633200
Cell: +251911640199
Email: georgesbanthoud@yahoo.fr

Democratic Republic of Congo

Mr. Gilbert Kilola Lutswamba
Chief of Division
Ministry of Environment, Conservation
of Nature and Tourism
Av. Papa Ileo No. 15
Commune de la Gombe
Kinshasa, Republic of Democratic of Congo
Tel: +243998229181
Email: gilkil_58@yahoo.fr

H.E. Amb. Gerard Mapango Kemishanga
Delegate
DR Congo Embassy to AU & ECA
Addis Ababa
Ethiopia
Cell. +2511911453738/911 45 37 38
E-mail: gerrykeyo@yahoo.com

Djibouti

Dr. Mohamed Ali KAMIL
Conseiller du Président
P.O. Box 505 ou No. 6
Republic of Djibouti
Tel.: +253-310214
Cell: +253-824575
E-mail: dr_kamil@intent.dj

Ethiopia

H.E Mitiku Kassa
State Minister, Ministry of Agriculture and
Rural Development
of Ethiopia

Gabon

Mr. Dieu-Donné Koumba
Counsellor
Gabon Embassy
Cell. +251912 09 09 50
E-mail: moeley1963@yahoo.fr

The Gambia

Ambassador M. Sajo Jallow
Ambassador
Gambia Embassy
Addis Ababa, Ethiopia
Email: Gambia@ethionet.et

Mr. Sulayman Manneh
Deputy Head of Mission
Gambia Embassy
Addis Ababa, Ethiopia
Cell: +251911457590
Email: gambia@ethionet.et

Ms. Ndey Sireng Bakurin
Director, InterSectoral Network
National Environment Agency
Jimpex Road, Kanifing, KMC
The Gambia
Tel.: +220-4399414
Email: ndeyb@gamtel.gm, ndeyb@hotmail.com

Ghana

Mr. William Okaikoe
First Secretary
Ghana Embassy
Addis Ababa, Ethiopia
Cell: +251911236872
Email: niiokaimfa@yahoo.co.uk

Republic of Guinea

Ms. Hadja Kadiatou N'Diaye
Secrétaire Générale (Vice Ministre)
Ministère de l'Environnement et du
Développement Durable
P.O. Box 761
Conakry, République de Guinée
Tel.: +224-60342076//cell: 224-60231302
Email: kadienye@yahoo.fr

Mr. Cheick A.T. Camara
Ambassador
Embassy of Guinea
Addis Ababa, Ethiopia
Cell:+251911856162

Mr. Moussa Sidibe
First Secretary
Embassy of Guinea
Addis Ababa, Ethiopia
Cell: +251911760167
Email: sidibe3moussa@yahoo.fr

Mme. Barry-Diallo KANGNE
Counselor
Embassy of Guinea
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251911232630
Email: kangnebarry@yahoo.com

Lesotho

Ms Refiloe Leduka
First Secretary
Embassy of the Kingdom of Lesotho
P.O. Box 7483
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +251116 14368
Fax: +251116612837
Email: botsho2002@yahoo.co.uk

Libya

H.E. Mr. Mohamed A. Alahraf
Ambassador
Permanent Mission of the Libyan Arab
Jamahirya to the UN
309-315 E 48 St.
New York, NY 10017
Tel: +1-212 752 5775
Fax: +1-212)593 4787
E-mail: libya_unny@yahoo.com,
almabrok2006@yahoo.com

Mr. Samy Burwin
Second Secretary
Embassy of Libya
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251913317020

Kenya

Honourable Japhet Kareke Mbiuki,
Assistant Minister for Agriculture
Kenya

Mr. Ibrahim Maalim
Deputy Secretary
Ministry of State for Special Programmes
P.O. Box 30510 00100
Nairobi, Kenya
Cell: +254722749604
Email:maalim@sprogrammes.go.ke

Mr. John Cheboi
First Secretary
Ministry of Foreign Affairs
P.O. Box 30551 00100
Nairobi, Kenya
Tel: +254 318888
Cell: 254722312945
Fax: +254-22400 66
Email:jcheboi@gmail.com

Ms. Beatrice Kingori
Deputy Director
Ministry of Agriculture
P.O. box 30028 00100
Nairobi, Kenya
Tel: +254202718870
Cell: +254 722741590

Fax: 254 202720451
Email:bwkingori@yahoo.com

Ms. Mary W. Ngari
Ministry for Northern Kenya and Other
Arid Land

Madagascar

Ms. Louise-Odetta Rahaingosoia
First Counsellor
Embassy of Madagascar
P.O. Box 60004 Addis Ababa
Tel: +251 11 661 25 55
Cell:+251911 67 71 75
Fax: +251 11 661 01 27
E-mail: emb.mad@ethionet.et

Malawi

Dr. Charles J. Matabwa
CEO
ADMARC
P.O. Box 5052
Limbe, Malawi
Tel: +265 1840074
Cell +265999966046
Fax: +265 1840 458
Email: cjmatabwa@africa-online.net

Morocco

H.E. Mr. Abdeljebbar Brahime
Ambassador
Embassy of Morocco
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251115508440
Fax: +251115512818
Email: morocco.emb@ethionet.et

Mr. Khalid Tali
Counselor
Embassy of Morocco
Addis Ababa
Ethiopia
Cell: +251911510488
Email: kalid-addisababa@ethionet.net

Mr. Abdelkader Taleb
Counselor
Embassy of Morocco
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +251115518440
Fax: +251115512818
Email: morocco.emb@ethionet.et

Mr. Isbayene Driss
Counsellor
Embassy of Morocco
Addis Ababa
Ethiopia
E-mail: isbayene@gmail.com

Mozambique

Mr. Gouveta Eufrazio
Fist Secretary
Mozambique Embassy
Addis Ababa
Ethiopia
Email: eufrazio@minec.gov.mz

Mauritania

Mr. El Alem Ould Hamza
Second Secretary
Embassy of Mauritania
Addis Ababa, Ethiopia

Cell: +251911628044
Fax: +251113729166
Email: rimambassade@yahoo.com

Mr. Bocaryero Diallo
First Counsellor
Embassy of Mauritania
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +251113729165
Fax: +251113729166

Mauritius

Mrs. Nathoo Moheenee
Principal Assistant Secretary
Ministry of Agro Industry, Food Production
and Security
Port Louis, Mauritius
Tel: +230210115123
Cell +2307289050
Fax: +2302116916

Namibia

Mr. Wilfried I.Emvula
Ambassador
Embassy of Namibia
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +251116611966
Cell: +251911202142
Email: nam.emb@ethionet.et

Mr. Eugene Kanguatjivi
Economist
Ministry of Agriculture, Water and Forestry
P.O. Box 27226
Windhoek, Namibia
Tel: +264612087735
Cell: +264812007498
Fax: +264612087767
Email: kanguatjivie@manwf.gov.na

Mr. Nathambo Ngakaeaja
Deputy Coordinator
P.O. Box 80733
Windhoek, Namibia
Tel: +26461 244 909
Cell +267 712 88361
Fax: +26461 272 806
E-mail: nmathambo@gmail.com

Mr. David Amutendya
First Secretary
Embassy of Namibia
Addis Ababa
Ethiopia
Cell: +2519100371548
Fax: +251116612677
Email: davidammutenya@yahoo.com

Rwanda

Mr. Olivier Nduhungirehe
First Counsellor
Rwanda Embassy
P.O. Box 5618
Addis Ababa, Ethiopia
Tel. +25111 661 03 00
Cell +251912 19 97 35
E-mail: onduhungirehe@minaffet.gov.rw

Senegal

Mr. Ale Ndiaye
Executive Secretary
National Council of Food Security
34 Avenue Lamine Gueye, Autoroute
Prolongée,
P.O. Box 27161
Dakar, Senegal
Tel: +22133823 1181
Cell: +221776419630
Fax: +221 33 82311.87
Email:alendiaye66@yahoo.fr; secnsa@gmail.com

Ms. Yakhya Aicha Diagne
Head of Division/ Legal Officer
Ministry of Environment Nature Protect
106 rue carnot
Direction of Environment and Classified
Establishment
Dakar, Senegal
Tel: +221338210725
Cell: +22177 6525598
Fax: +221338226218
Email:diagneyakhya@yahoo.fr

Mr. Babacar Dionf
Charge d'Etudes
Ministry of Economics and Finance
P.O. Box 4010
Dakar, Senegal
Tel: +221338238891
Cell: +221775602664
Fax: +221338231437
Email:baksdiouf@yahoo.fr

Mr. Sanbou Stephan Sylvain
Counselor
Embassy of Senegal
Addis Ababa, Ethiopia
P.O. Box 2581
Tel: +25111661020
Cell: +251910282698
Fax +251116617376
Embail:sylvainsambou@hotmail.com

South Africa

Mr. Mohlabi Madumetja Steve
Director
Department of Agriculture, Forestry and
Fisheries
20 Beatrix Street
Arcadia 0001
Republic of South Africa
Tel: (27 12) 319 7331/Cell: 0796429906
Fax (27 12) 319 6694
Email: DFS@nda.agric.za

Ms. Keleabetswe Tlouane
Director
Planning and Coordination
Department of Environmental Affairs
Private Bag X447 Pretoria 0001
South Africa
Tel. : (27 12) 310 3745/ 27 73 335 409
Fax : (27 12) 322 5890
E-mail : ktlouane@deat.gov.za

Mr. Carel Johannes F. LaBuschagne
Deputy Director of Environment
Department of Mineral Resources (DMR)
South Africa
Tel. (27 12) 317 8300/082 4536 760 (cell)

Fax: (27 12) 320 6786
E-mail: Lebeau.labuschagne@dme.gov.za/
Labuschagne.lebeau@gmail.com

Mr. Tlou Ramaru
Senior Policy Advisor
Department of Environmental Affairs
Private Bag X447, Pretoria 0001
South Africa
Tel. : (27 12) 310 3331/27 72 114 1504
(cell)
Fax : (27 12) 322 1003
E-mail : tramaru@deat.gov.za

Ms. Vineela Pillay
Senior Policy Advisor
Department of Environmental Affairs
Private Bag X447, Pretoria, 0001
South Africa
Tel.: (27 12) 310 3201/ (27 82) 375 3541
Fax: (27 12) 322 1003
E-mail: pillayv@deat.gov.za

Mr. Cornelius Scholtz
Assistant Director
Conservation and WSSD Follow-up
Directorate: Environment, Science &
Technology
Department of International Relations and
Cooperation
Private Bag X152 Pretoria 0001
Republic of South Africa
Tel: +27 12 351 1000 ext. 1498
Fax: +27 12 323 6987
E-mail: scholtzcc@foreign.gov.za

Mr. Thabo Motsepe
Counsellor
South African Embassy
Cell. +251911 50 77 17
E-mail: agric.saembassy@ethionet.et

Sudan

Mr. Christopher Kwanjok
Counsellor
Embassy of Sudan
Addis Ababa, Ethiopia
Cell: +251912 200185
Email: Jada@ties.itu.int

Tanzania

Ms. Suma Mwakyusa
Counsellor
Tanzania Embassy
P.O. Box 1077
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 11 662 43 53
Cell: +251912 20 55 68
E-mail: sumamwakyusa@gmail.com

Togo

Mr. Komlanvi ODAYE
Conseiller Technique
Ministère de la Coopération, du
Développement et de l'Aménagement du
Territoire
P.O.Box 1667
Lome, Togo
Tel.: +228-2506602
Cell: +228-903997
Fax: +228-2206723
Email: odayekomlanvi@yahoo.fr

Tunisia

Mr. Zied Zaidi
First Secretary
Embassy of Tunisia
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +251912130118 (cell)
Email: zaidizied@yahoo.fr

Uganda

Mr. Kayemba Benon
Second Secretary
Uganda Embassy
Addis Ababa
Ethiopia
Cell: +251911 08 45 59
Fax: +25111 551 43 55
E-mail: kitigoma@gmail.com

Zambia

Mr. David Kapindula
Principal Inspector
Environmental Council of Zambia
Corner Suez/Church Roads
P.O. Box 35131
Lusaka, Zambia
Tel.: +260211254130
Cell: +260955810374
Fax: 260211254164
Email: dkapindula@necz.org.zm/
dkapindula@yahoo.com

Zimbabwe

Mr. Mukura Michael C.
Counselor
Zimbabwe Embassy
P.O.Box 5624
Addis Ababa
Ethiopia
Tel.: +251116613877
Cell: +251911640697
Fax: +251116613476
Email: tinowill46@yahoo.com

African Union Commission

Mr. Elrashdi Ayoup
Senior Policy Officer for Industry
African Union Commission
Addis Ababa
Ethiopia
Tel.: +25111-5510917
Cell: +25119048148
Fax: +251115510467
Email: ElrashdiAZ@african-union.org

Dr. Sarah Olembo
Senior Policy Advisor
African Union Commission
Addis Ababa
Ethiopia
Cell: +251911541574
E-mail : ahono_olemboh@gmail.com

Ms. Jallow Ndoye Fatoumata
Project Coordinator
African Union

Addis Ababa
Ethiopia
Cell:+251911 89 80 06
E-mail: fnjallow@yahoo.com

Mr. Abderrahman Khecha
Policy Officer
African Union Commission
Addis Ababa
Ethiopia
Cell: +251 912 214 708
E-mail: Khechaa@yahoo.fr

Dr. Mbata James
Consultant
Addis Ababa
Ethiopia
Cell: +251916825320
Email: jnmbata@yahoo.com / mbataj@africa-union.org

African Roundtable on Sustainable Consumption and Production (ARSCP)

Ms. Jane Nyakang'o
Secretary
P.O. Box 105581
Dar es Salaam, Tanzania
Tel: +25420-604870
Cell:+254725127461
Fax: +25420604871
Email:jnyakang'o@cpckenya.org

Observers

European Union

Ms. Françoise Villette
Counsellor
EU Delegation to the AU
Kirkos, Roosevelt Street
Addis Ababa, Ethiopia
E-mail: francoise.villete@ec.europa.eu

India

Dr. Rajesh Ranjan
Embassy of India
Addis Ababa
Ethiopia
Tel: +251111235540
Email: india.com@ethionet.et

Russia

Mr. Ilias Madiev
First Secretary
P.O.Box 1500
Addis Ababa
Ethiopia
Tel.: +251116612060
Fax: +251116613795
Email: russemb@ethionet.et

United Nations Agencies

United Nations Department for Economic and Social Affairs (UNDESA)

Dr. Chantal Line Carpentier
Sustainable Development Officer
DESA/Division for Sustainable
Development
Two UN Plaza Room DC2-2280
NY NY 10044
USA
Tel: +1-917 367 8388
Email: carpentier@un.org

United Nations Environment Programme (UNEP)

Dr. Patrick Mwesigye
Regional Industrial (DTIE) Officer
Regional Office for Africa (ROA)
UNEP
P.O.Box 30552
Nairobi, Kenya
Tel.: +254207624630
Fax: +254207623928
Email: patrick.mwesigye@unep.org

Mr. Nis Christensen
Programme Officer
UNEP
15 rue Milan 7500
Paris, France
E-mail: nis.christensen@unep.org

Mr. Robi Redda
Project Officer (PRE-SME)
UNEP
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +25111544 34 31
Cell:+251911567848
Email: rredda@uneca.org

**United Nations Industrial Development
Organization (UNIDO)**

Dr. Rene Van Berkel
Chief, Cleaner and Sustainable Production
Unit
United Nations Industrial Development
Organization (UNIDO)
P.O. Box 300
Aiyoo, Vienna, Austria
Tel: +4312 602 63995
Cell +436765409529
E-mail: r.vanberkel@unido.org
Mr. Martin Hubert
Programme Officer
UNIDO
P.O. Box 5580
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251911813274
Email:m.hallberg@unido.org

Prof. Cleophas Migiro
Consultant
Cleaner Production Centre of Tanzania
(CPCT)
UNIDO
P.O.Box 105581
Dar es Salaam, Tanzania
Tel.: +255222602338
Cell +255754662222

Fax: +255222602339
Email: cpct@arscp.org/ cmigiro2002@yahoo.com

**Strategic Assessment for Integrated
Chemicals Management (SAICM)
Secretariat**

Dr. Michael Schoiswohl
Programme Officer
UNEP
Chemin des Anemones 11-13
Geneva, Switzerland
Tel: +41229178439
Cell:+41787810634
Email:mschoiswohl@chemicals.unep.ch

**United Nations Liaison Office with the
African Union (UNLO-AU)**

Mr. Baboucarr-Blaise Ismaila Jagne
Head
UNLO-AU
Addis Ababa, Ethiopia
Cell: +251911403796
Fax +251115511-407
Email: jbaboucarr@uneca.org

World Health Organization (WHO)

Dr. Endris Anwar Yibrie
NPO/Nutrition
WHO- Ethiopia
P.O.Box 3069
Addis Ababa
Tel.: +251115504008
Cell: +251911082445
Fax: +251115514037
Email: anwary@et.afro.who.int

Terfa Waltaji
PHE-NPO
WHO
P.O. Box 3069
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251115504008
Cell:+251911372934
Email:waltajit@et.afro.who.int

World Food Programme (WFP)

Mr. Abnezer Ngowi
Director
WFP/LO
Addis Ababa, Ethiopia
P.O. Box 25584
Tel: +251115515188
Cell: +251911201978
Fax +251115154988
Email;abnzer.ngowi@wfp.org

United Nations Fund for Population Activities (UNFPA) Liaison Office

Professor Ngwainmbi Emmanuel
Communication of Advocacy Expert/
Consultant
UNFPA Liaison Office
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115444403
Cell: +251912421930
Email: giambi@unfpa.org / manu89@yahoo.com

UN-ICTR

Mr. Edwin Ocloo-Sewor
Interpreter
UN-ICTR

Arusha, Tanzania
Email:ocloo-sewor@un.org

Mr. Kinso Vieyra
Interpreter
UN-ICTR
P.O. Box 6016
Arusha, Tanzania

Major Groups

Institute of Biodiversity Conservation

Mr. Kassahun Embaye
DDG
Institute of Biodiversity Conservation
P.O. Box 30726
Addis Ababa, Ethiopia
Cell: +251911 84 47 57
E-mail: ddg@ibc-et.org

Bahai International Community

Ms. Kiara Worth
Representative
Major Groups
Bahai International Community
Golder Associates Africa
P.O. Box 1547, Howick
3290 KwaZuluNatal, South Africa
Tel: +271317172790
Cell: +27722837590
Fax +27317172791
Email:kworth@golder.co.za

WIMSA

Mr. Mathambo Ngakaeaja
Deputy Coordinator
WIMSA
P.O. Box 80733
Windhoek
Namibia
Tel: +26461244 909
Cell: +2647 71288361
Fax: +26461272806
Email: nmakthambo@gmail.com

Ethiopian Development Research Institute (EDRI)

Dr. Zenebe Gebreegzabihier
Postdoctoral Fellow
Environmental Economics Policy Forum
for Ethiopia
Ethiopian Research Institute
P.O. Box 2479
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +2511155523584
Cell: +251914700195
Fax: +251 115005588
Email: zenebeg2002@yahoo.com

Institute for Security Studies

Dr. Kipkore Wilson
Programme Head
Institute for Security Studies
P.O.Box 12869-00100
Nairobi, Kenya
Tel.: +2543005726
Cell: +254710601090

Dr. Mwebaza Rose
Senior Legal Advisor
Institute for Security Studies
P.O.Box 12869-0100
Nairobi, Kenya
Tel.: +254728733134
Email: mwebazarose@gmail.com

Voices of African Mothers

Ms. Nana Fosu-Randall
President/Founder

Ms. Mekdes Gebre-Medhin
UN Liaison/Board Member

Ms. Agyare-Kwabi Patience
Consultant
P.O.Box KD 23 KANDA
Accra, Ghana
Tel.: +233208242774
Cell: +233-244685485
Email: addobea1@yahoo.co.uk

Maghreb Arab Presse (MAP)

Hicham El Aloui
Maghreb Arab Presse (MAP)
Morocco
Tel: +251913 255 303
Email: hichammap@yahoo.fr

Natural Resources Canada

Ms. Hooge LOIS
Senior Policy Advisor, Africa
Postnet 125, Private Bag x7
Parkview 2122
Johannesburg, South Africa
Tel.: +27117882291
Cell: +27-37261139
Fax: +27117882291
Email: loishooge@worldonline.co.za

ECA Secretariat

Mr. Josue Dione
Director, Food Security and Sustainable
Development Division (FSSD)
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel. +25111551 04 06
Fax: +251115510350
E-mail: jdione@uneca.org

Mr. Maurice Tankou
Chief, Agricultural Marketing Section,
FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115515751
Fax: +251115514416
Email: mtankou@uneca.org

Ms. Isatou Gaye
Chief, Environment and Sustainable
Development Section/FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel. +25111544 30 89
Fax: +251115514416
E-mail: igaye@uneca.org

Mr. Kodjo Abassa
Officer-In-Charge, Agricultural Production
System Section (APS), FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +25111544 35 02
E-mail: kabassa@uneca.org

Mr. Hamdou Wane
Economic Affairs Officer, FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115443233
Fax: +251115514416
Email: hwane@uneca.org

Mr. Wilfred Lombe
Economic Affairs Officer
UNECA-Subregional Office Southern
Africa
P.O.Box 30647
Lusaka, Zambia
Tel.: +260211228502
Cell: +260979376481
Fax: +260211236949
E-mail: wlombe@uneca.org

Ms. Marie Therese Guiebo
Economic Affairs Officer, NEPAD and
Regional Integration Division (NRID)
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115445352
Fax: +251115514416
Email: mguiebo@uneca.org

Mr. Charles Akol
Environmental Affairs Officer, FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel. +25111544 33 49
Fax: +251115514416
E-mail: cakol@uneca.org

Mr. Medhat El-Helepi
Economic Affairs officer, FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005

Addis Ababa, Ethiopia
Cell: +251910990945
Fax: +251115514416

Mr. Taro Boel
Associate Economic Affairs Officer,
FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251-913544180
Fax: +251-115514416
Email: boel@un.org

Mr. Benjamin Banda
Associate Economic Affairs Officer,
FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115445213
Cell: +251913539824
Fax: +251115514416
Email: bbanda@uneca.org

Mr. Nega Emiru
Research Assistant, FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O. Box 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115445484
Cell: +251913319291
Fax: +251115514416
Email: nemiru@uneca.org

Mr. Franck Fetue Ndefo
Intern, FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Cell: +251910993035
Email: ndefo@un.org

Ms. Meseret Arega
Research Assistant
Information, Communication Services
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115443330

Amb. Olusegun Akinsanya
Consultant, Information, Science and
Technology Division (ISTD)
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
E-mail: oakinsanya@uneca.org

Mr. Abii Tsige
Consultant, FSSD
P.O.Box 13229
Addis Ababa
Ethiopia
Tel. +2511155332 86
Cell +911 21 13 22
Fax: +251 11 553 32 86
E-mail: aanda@ethionet.et/atsige47@yahoo.com

Ms. Milha Desta
Consultant, FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251116185678
Cell: +251911309900
Email: milhadesta@gmail.com

Ms. Atkeyelsh Persson
FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115445261
Cell: +251911208800
Email: apersson@uneca.org

Ms. Rahel Menda
Administrative Assistant
FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115445262
Fax: +251115514416
E-mail: rmenda@uneca.org

Ms. Meskerem Melaku
Staff Assistant
FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115445258
Fax: +251115514416
mmelaku@uneca.org

Ms. Almaz Abebe
Staff Assistant
FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115445260
Fax: +251115514416
aabebe@uneca.org

Ms. Martha Messele
Staff Assistant
FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115445748
Fax: +251115514416
mmessele@uneca.org

Ms. Netsanet Abebe
Staff Assistant
FSSD
United Nations Economic Commission for

Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115443434
Fax: +251115514416
nabebe@uneca.org

Mr. Gezahegn Shiferaw
Staff Assistant
FSSD
United Nations Economic Commission for
Africa (ECA)
P.O.Box, 3005
Addis Ababa, Ethiopia
Tel.: +251115443434
Fax: +251115514416
gshiferaw@uneca.org